

**Recensement des dispositifs  
de prise en charge  
des Soins Non Programmés  
et protocoles mis en place  
par les CPTS de la région  
Pays de la Loire**

Jean Cassard  
[jean.cassard@interurps-pdl.org](mailto:jean.cassard@interurps-pdl.org)

Décembre 2025

<b>Synthèse</b>	<b>4</b>	
	<b>5</b>	
<b>En Loire-Atlantique</b>	<b>5</b>	
<i>CPTS Atlantique Nord Loire</i>	6	
<i>CPTS Sud Loire Vignoble</i>	9	
<i>CPTS d'Ancenis</i>	12	
<i>CPTS du Pays de Retz</i>	13	
<i>CPTS Pays de Redon</i>	14	
<i>CPTS Erdre &amp; Cens</i>	16	
<i>CPTS Erdre et Canal</i>	19	
<i>CPTS Sèvre et Loire</i>	21	
<i>CPTS Loire et Lac</i>	23	
<i>CPTS Nord Estuaire</i>	24	
<i>CPTS du Pays Blanc</i>	27	
<i>CPTS La Nantaise – Centre Est</i>	29	
<i>CPTS Nantes Grand Ouest</i>	30	
<i>CPTS de Grand Lieu</i>	31	
<i>CPTS du Brivet Sillon</i>	32	2
<i>CPTS Santé Est Métropole</i>	33	
<b>II. En Vendée</b>	<b>34</b>	
<i>CPTS Nord Vendée</i>	35	
<i>CPTS du Haut Bocage</i>	36	
<i>CPTS Loire Vendée Océan</i>	38	
<i>CPTS Sud-Vendée</i>	40	
<i>CPTS Plaine et Marais</i>	42	
<i>CPTS Centre Vendée</i>	43	
<i>CPTS Littoral Vendéen</i>	47	
<b>III. En Maine et Loire</b>	<b>52</b>	
<i>CPTS Grand Saumurois</i>	53	
<i>CPTS des Vallées de l'Anjou Bleu</i>	55	
<i>CPTS du Choletais</i>	58	
<i>CPTS des Mauges</i>	59	
<i>CPTS Aubance Loire Louet</i>	60	
<i>CPTS Sèvremoine</i>	62	
<i>CPTS Loire et Mauges</i>	63	
<b>IV. En Mayenne</b>	<b>64</b>	

<b><i>CPTS Pays de Mayenne</i></b>	<b>65</b>
<b><i>CPTS Nord Est Mayenne</i></b>	<b>66</b>
<b><i>CPTS Nord-Ouest Mayennais</i></b>	<b>67</b>
<b><i>CPTS Sud Est Mayennais</i></b>	<b>68</b>
<b><i>CPTS Sud-Ouest Mayennais</i></b>	<b>69</b>
<b><i>CPTS du Pays de Laval</i></b>	<b>70</b>
<b>V. En Sarthe</b>	<b>72</b>
<b><i>CPTS du Maine</i></b>	<b>73</b>
<b><i>CPTS Perche Emeraude</i></b>	<b>74</b>
<b><i>CPTS Le Mans Agglo</i></b>	<b>76</b>
<b><i>CPTS Anille Braye Loir Bilurien</i></b>	<b>78</b>
<b><i>CPTS Val de Vègre</i></b>	<b>79</b>
<b><i>CPTS Orne Centre Saosnois</i></b>	<b>80</b>

# Synthèse

## Introduction

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) représentent l'un des outils principaux de transformation du système de santé. En 2019, il leur a été demandé d'organiser la prise en charge des SNP (Soins Non Programmés). Cette tâche apparaissant dès lors comme une de leurs missions socles.

Par ailleurs, l'avenant 2 de l'ACI-CPTS signé le 20 décembre 2021 conditionne le financement des CPTS sur l'organisation des SNP et à leur participation au SAS dès lors que ce service existe sur le territoire.

Au niveau régional, en 2025, nous pouvons voir qu'un maillage hétérogène reste à l'œuvre : quelques zones blanches encore existantes mais qui, suite à une dynamique de développement, se font de plus en plus rares, niveaux de structuration différents, projets de santé parfois dissemblables.

Ainsi, en région Pays de la Loire, les CPTS peuvent se classer comme ci-dessous :

	Loire Atlantique		Vendée		Maine et Loire		Mayenne		Sarthe	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
<b>Nbre total de CPTS</b>	16	16	7	7	7	7	6	6	6	6
<b>Lettre d'intention validée</b>	2	2	0	0	1	1	0	0	2	1
<b>Projet de santé rédigé</b>	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0
<b>ACI signé</b>	13	14	7	7	5	5	6	6	4	5
<b>Ayant un dispositif de SNP</b>	11	14	7	7	3	4	N/A	N/A	1	1
<b>Ayant un dispositif pluripro</b>	4 (kiné, chirurgien-dentiste, sage femmes, imagerie médicale)	4 MK, 1 IDEL, 1 SF, 1 dentaire et 1 imagerie médicale	2 (kiné, ortho et IDEL)	4 (dentaire, MK, IDEL et ortho)	0	2 MK	0	0	0	1 IDEL

**Pour avoir accès à certains documents, cliquez sur les icônes PDF ou image.**



**LOIRE-  
ATLANTIQUE**

## CPTS Atlantique Nord Loire

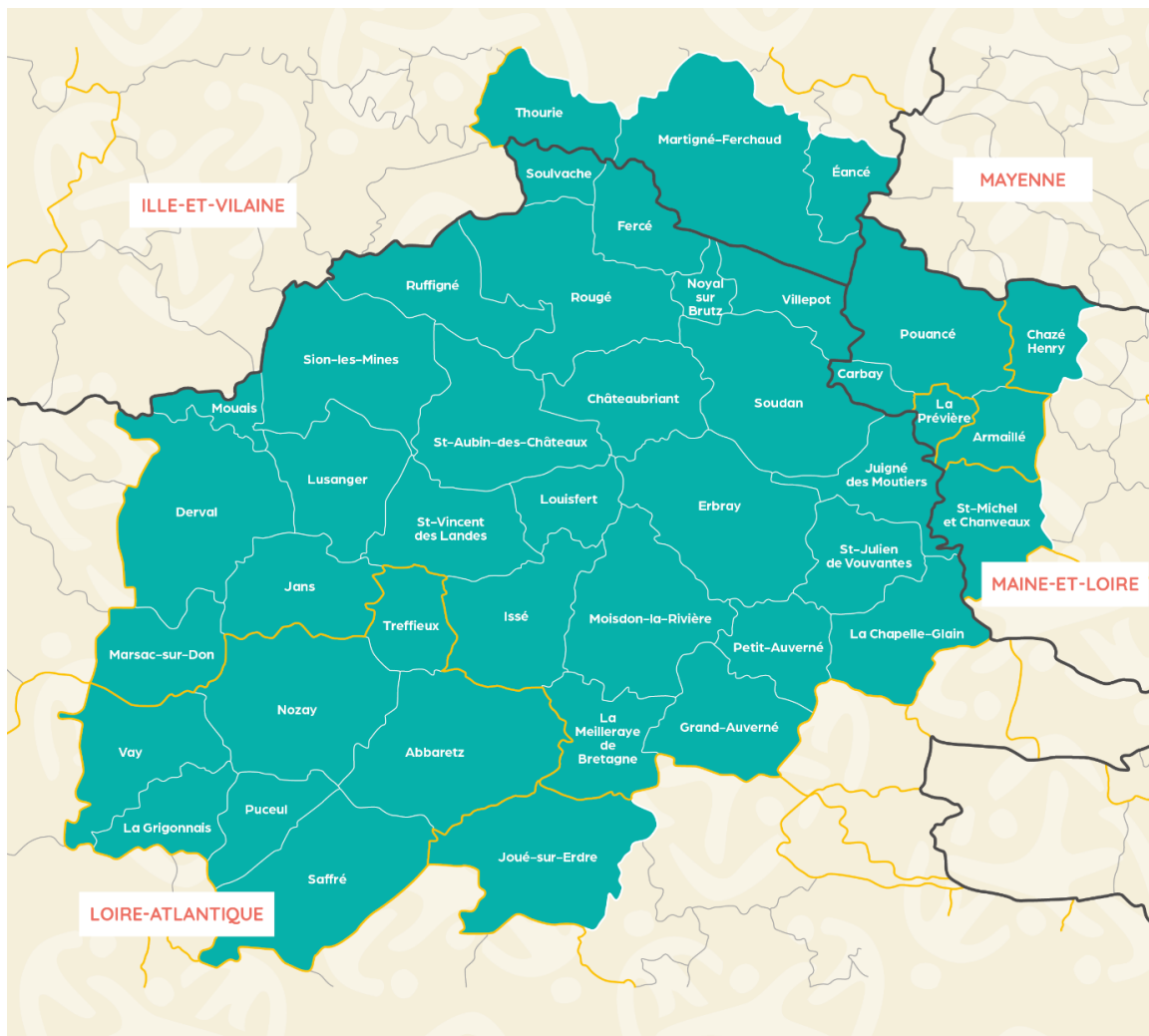
Taille de la CPTS : Taille 2

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 71 455 habitants



Carte



6

### Dispositif de SNP mis en place

- Dispositif mis en place depuis le 5 décembre 2022
- La prise de RDV se fait via la solution Doctolib Team
- Plusieurs entrées pour la prise en charge des SNP :
  - Entrée Grand Public via un numéro de téléphone dédié et orienté vers un télésecrétariat ouvert tous les jours de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h. les patients appellent directement pour avoir un RDV
  - Depuis le 5 mai 2023, une entrée SAS via le Centre 15 et l'utilisation de l'agenda partagé Doctolib Team

- Depuis novembre 2023, expérimentation avec les urgences du CHU de Nantes donnant un accès direct à l'agenda de la CPTS pour ajouter des RDV
- Les médecins reçoivent un message lorsque le RDV est obtenu par le télésecrétariat. Si le Centre 15 met un RDV sur l'agenda directement (sans passer par le télésecrétariat), il n'y a pas de message par Doctolib au médecin mais seulement au patient.
- Chaque MG s'engage à ouvrir entre 2 et 6 créneaux par semaine
- Si le créneau n'est pas pris, 1h avant, le MG peut l'orienter pour sa patientèle
- Parallèlement, création, il y a un trois ans d'un Centre de SNP qui fonctionne avec des MG remplaçants salariés par l'hôpital.

### Présentation du dispositif de Soins Non Programmés



Affiche SAS.pdf



SG-MG-GP.pdf

**J'AI BESOIN D'UNE CONSULTATION CHEZ UN MEDECIN**

**J'ai des symptômes**  
 Ce n'est pas une urgence vitale\*

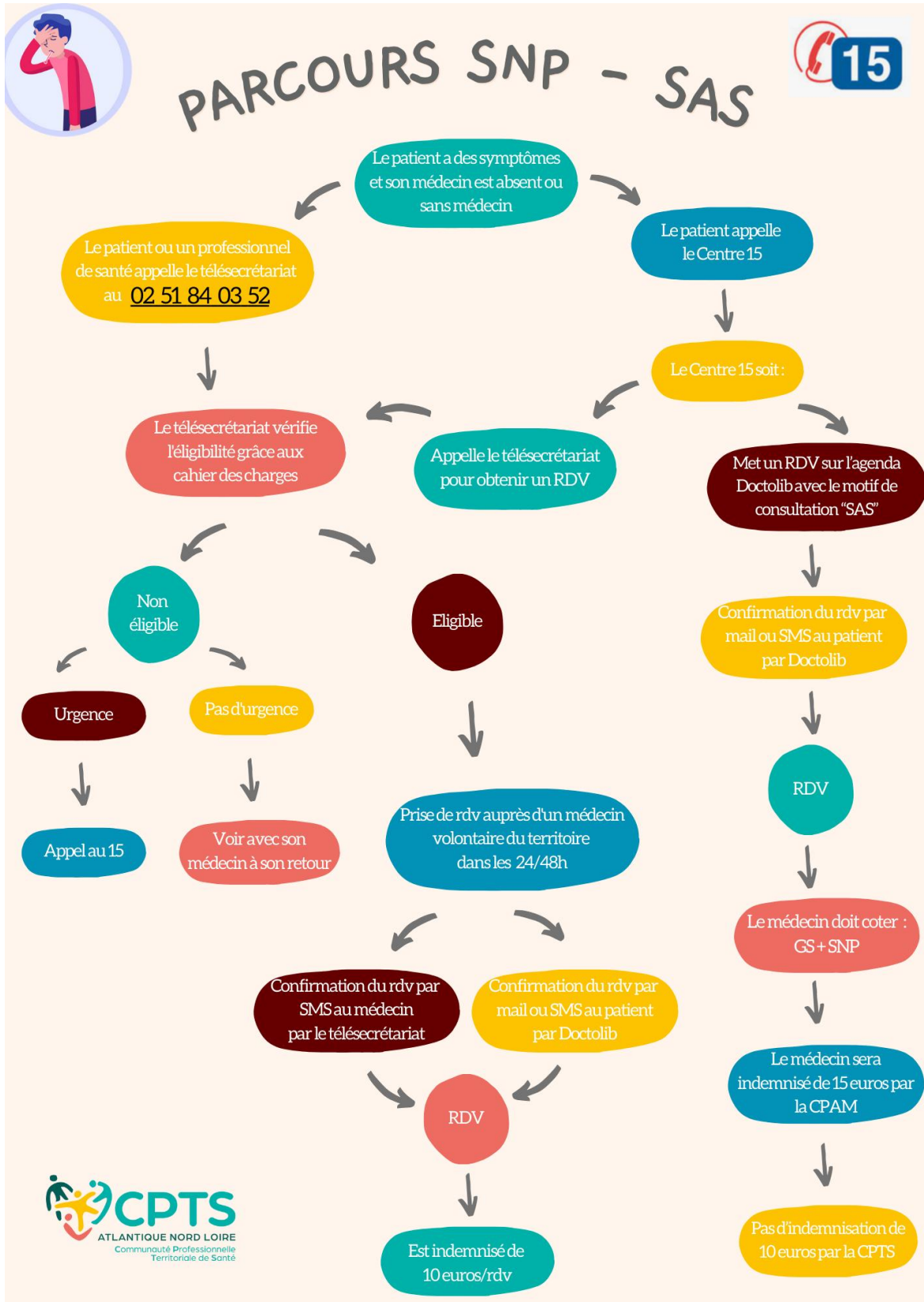
**Mon médecin est absent/indisponible dans les 24/48 heures ou je n'en ai pas**

**Moi ou un professionnel de santé appelle le 02 51 84 03 52 du lundi au vendredi 9-19h samedi : 9-12h**

**Une consultation m'est proposée chez un médecin du territoire**

\*En cas d'urgence vitale ou de besoin la nuit ou le week-end, contacter le 15 ou le 116 117

LOIRE-ATLANTIQUE MAINE-ET-LOIRE



## CPTS Sud Loire Vignoble

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 107 000 habitants



Carte



9

### Dispositif de SNP mis en place

- Dispositif mis en place mi 2022
- La prise de RDV se fait via la solution CPTS RDV
- Minimum de 4 à 8 créneaux mis à disposition par jour
- 3 entrées possibles :
  - Par le Centre 15 de Loire Atlantique qui redirige i) via CPTS RDV en ayant une vision sur les créneaux mis à disposition par des médecins. ii) grâce à un accès à un télésecrétariat. Entrée également possible via les Centre 15 de Vendée et du Maine et Loire.
  - Directement sur le territoire auprès d'un pharmacien ou IDE adhérent à la CPTS ayant également accès à CPTS RDV
  - les services d'urgences hospitalières du CHU de Nantes et du CH d'Ancenis : redirection des patients vers le dispositif SNP via CPTS RDV ou le télésecrétariat
- Pour compléter l'offre de créneaux SNP proposés en présentiel/consultation physique par les médecins de la CPTS, un service de téléconsultation a été mis en place. Les critères d'éligibilité sont les mêmes que pour les créneaux SNP présentiels. Les créneaux sont accessibles via

l'agenda CPTS rendez-vous et les téléconsultations se déroulent sur la plateforme lemedecin.fr. Tous les patients de Loire-Atlantique peuvent avoir accès à ces créneaux, même les patients hors territoire CPTS Sud Loire Vignoble, dans une logique de solidarité territoriale.

- Une convention a également été signée avec le CH.



Présentation du dispositif SNP CPTS SLV\_VF.pdf



### **Dispositif SNP Imagerie Médicale**

- Dans le cadre d'une expérimentation, une organisation des SNP en imagerie médicale a été lancée depuis mai 2024. Les radiologues proposent des créneaux de SNP tous les jours pour des radiographies, des scanners et des échographies.
- Ces créneaux sont accessibles uniquement par les médecins généralistes membres de l'expérimentation.

### **Site internet**

<https://www.cpts-sudloirevignoble.fr/>

## CPTS d'Ancenis

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 85 676 habitants

Carte



12

### Dispositif de SNP mis en place

- 2 entrées possibles pour le patient :
  - Via le 15 qui a accès à l'agenda partagé CPTS RDV
  - Via les professionnels de santé du territoire qui ont accès à l'agenda partagé CPTS rdv ou au télésecrétariat
- Créneaux proposés : du lundi au vendredi, toute l'année.
- Une expérimentation de SNP en kinésithérapie est prévue de janvier à mars 2024.
- 1 coordinatrice Accès aux soins au sein de la CPTS : interlocutrice des différents acteurs du Dispositif

### Site internet

<https://www.cpts-ancenis.fr/>

## CPTS du Pays de Retz

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 98 297 habitants

Carte



13

### Dispositifs de SNP mis en place

- 3 dispositifs sont opérationnels sur le territoire de la CPTS : Médecine générale, dentaire et kinésithérapie.



SNP MG dentaire CPK.pdf

### Site internet

<https://cpts-paysderetz.fr/>

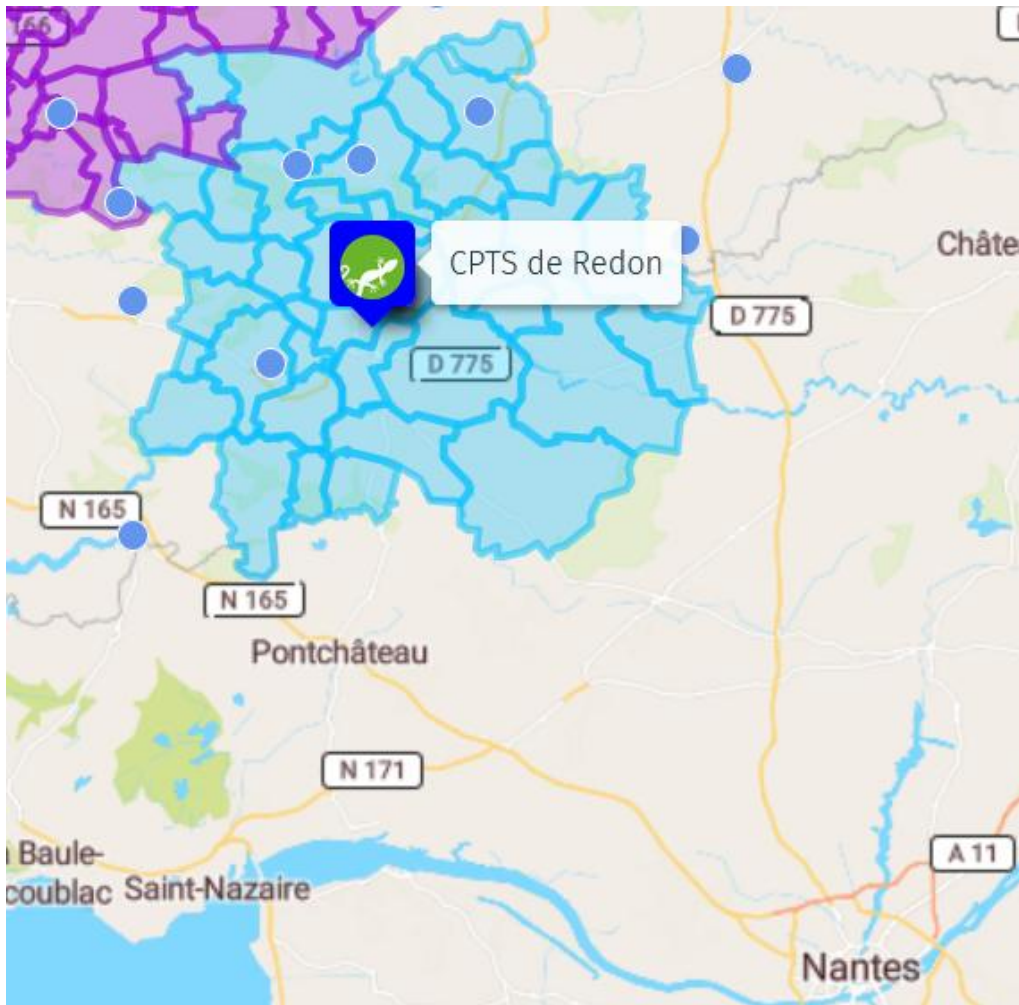
## CPTS Pays de Redon

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 81 246 habitants

Carte



### Dispositif de SNP mis en place

- La CPTS Pays de Redon, en tant que pilote régional, a expérimenté l'organisation des Soins Non Programmés (SNP) avec l'outil Citana (ex Inzee Care) depuis le 2 juin 2022. Les secrétariats médicaux et les pharmacies, en majorité, ont ainsi adressés directement 552 patients sur ces créneaux (chiffre octobre 2023). Depuis avril dernier, les effecteurs peuvent choisir de mettre à disposition les créneaux dans la plateforme SAS (Citana étant interopéré).

- En cas de difficultés ou de questions, la CPTS a ouvert un **numéro d'assistance AccèsS** auprès d'un télésecrétariat. Le personnel a l'atout de maîtriser l'outil Citana mais aussi de connaître notre territoire particulier rayonnant sur 3 départements et 2 régions.

- Le partage de ce numéro aux SAS 44, 35 et prochainement 56 et l'accès aux créneaux de SNP du Pays de Redon sont accordés si les conditions suivantes sont respectées :

- Si les patients appartiennent au territoire de la CPTS soit :

Parmi les communes du 35	Parmi les communes du 56	Parmi les communes du 44
Redon, Bains-sur-Oust, Sainte-Marie, La-Chapelle-de-Brain, Renac, Langon, Saint-Ganton, Saint-Just, Sixt-sur-Aff, Bruc-sur-Aff, Pipriac, Lieuron, Sainte Anne-sur-Vilaine	Les Fougerêts, Peillac, Saint-Vincent-sur-Oust, Saint-Perreux, Saint-Jacut-les-Pins, Saint-Gorgon, Allaire, Béganne, Rieux, Saint-Jean-la Poterie, Théillac, Tréal, Carentoir, La Gacilly, Cournon, Saint-Martin-sur-Oust, Saint Dolay mais aussi Malansac, Caden, Pluerhlin (de par notre collaboration avec le Pôle de Santé des Grés), Saint Gravé	Pierric, Conquereuil, Massérac, Guémené-Penfao, Saint-Nicolas-de-Redon, Avesnac, Fégréac, Plessé et Sévérac

- Si le patient est concerné par une consultation relevant de la médecine générale dans un délai urgent <48h et ne relevant pas des urgences ou d'un plateau technique.
  - o Attention : les renouvellements de prescriptions arrivées à échéance n'appartiennent **pas** aux motifs pris en charge dans le cadre des SNP.
- Si le patient a tenté de joindre son Médecin traitant (l'orientation vers le SNP est acceptée si le patient n'a pas de MT ou si MT indisponible dans le délai requis). Un appel par l'OSNP vers le secrétariat du MT pour vérification est encouragé.
- Si le patient peut se déplacer au cabinet du médecin volontaire

Une fois les conditions remplies, l'Opérateur SNP du SAS peut joindre le numéro d'assistance de la CPTS : AccèsS, entre 8h et 19h, en procédant ainsi :

- ✓ Conditions respectées
- ✓ Appel à AccèsS (**02 30 30 34 34**) + Présentation de la situation à AccèsS
- ✓ AccèsS regarde en direct si un créneau est disponible
- ✓ Après accord de AccèsS, le patient est transmis de l'OSNP vers AccèsS
- ✓ AccèsS se charge d'inscrire le patient sur le créneau de SNP (fiche patient, tag SAS + motif avec mention SAS) et de lui expliquer l'orientation vers un créneau de médecine générale

- Les adresseurs peuvent prendre le créneau par eux-mêmes sans avoir besoin de contacter notre numéro AccèsS.

### Présentation du dispositif Accès professionnels de santé et grand public



Presentation-AcceS-Grand-Public.pdf



Presentation-AccesS-Professionnels-de-Sante.pdf

### Site internet

<https://cpts Pays de Redon.fr>

## CPTS Erdre & Cens

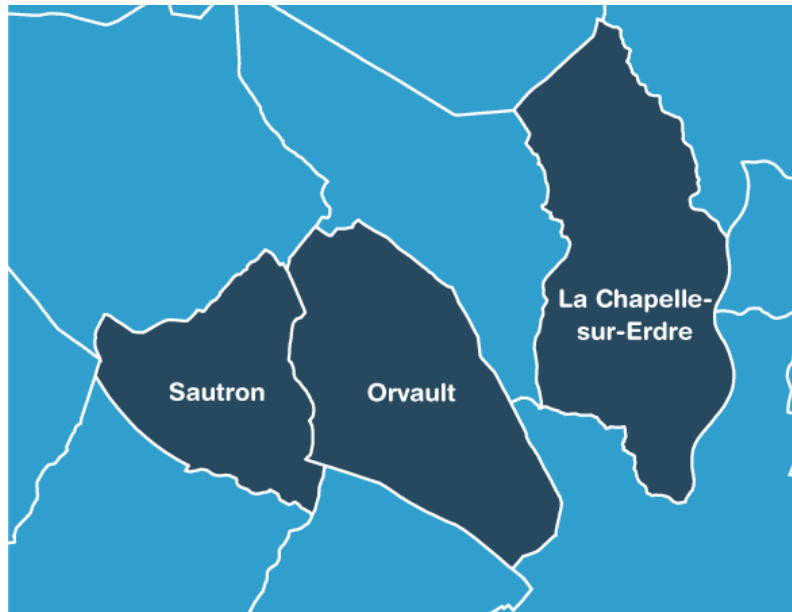
Taille de la CPTS : Taille 2

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 56 715 habitants



Carte



16

### Dispositifs de SNP mis en place

- SNP MG :

- Dispositif mis en place en juin 2023
- Effecteurs : médecins généralistes adhérents du territoire, 20 MG effecteurs sur les 54 MG du territoire
- Régulateurs :
  - Professionnels de santé adhérents : MK, IDEL, pharmacien
  - SAMU-SAS 44
  - Urgences du CHU de Nantes
  - SAMU-SAS 85
- Utilisation de l'agenda commun CPTS RDV avec identifiant unique pour le SAMU-SAS 44, SAMU-SAS 85 et les urgences du CHU de Nantes facilitant ainsi la prise de RDV.
- Objectif : A minima, 1 créneau disponible par ½ journée pour l'ensemble de la CPTS, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h
- Possibilité de supprimer le créneau non pourvu 2 h en amont pour le proposer à sa patientèle
- Durant l'année de l'ACI 3 (2024-2025), 562 créneaux ont été proposés par les médecins de la CPTS et 28% ont été pourvus.

## Présentation du dispositif de Soins Non Programmés



VF flyer SNP médecins.pdf



Parcours PEC SNP 2023 SAS.pdf



VF flyer SNP régulateurs.pdf

### Dispositif SNP IDEL

- Expérimentation durant l'ACI 4 (2025-2026)
- Date de lancement 1er novembre 2025.
- Présentation sur le site de la CPTS Erdre et Cens : <https://cptserdrecens.site-sante.fr/projets/1060>

Les soins non programmés IDEL répondent aux besoins des patients qui ne relèvent pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être anticipée ou retardée. Ils s'effectuent sur prescription médicale, obligatoire. Grâce à ce dispositif, les patients pourront bénéficier d'une intervention rapide d'un infirmier à leur domicile.

Recours aux SNP IDEL :

#### 1. *Contact initial*

Le dispositif fonctionne **du lundi au samedi, de 9h à 19h.**

Le médecin régulateur contacte en priorité **l'infirmier habituel du patient.**

S'il n'est pas disponible ou s'il n'en a pas, le médecin utilise la [cartographie de la CPTS](#) pour joindre le cabinet le plus proche du domicile du patient. Tous les infirmiers du territoire peuvent être sollicités.

#### 2. *Transmission*

Le médecin communique l'**identité du patient, ses coordonnées et le motif de prise en charge.** L'IDEL est libre d'accepter ou non l'intervention.

#### 3. *Lieu de soins*

L'intervention peut avoir lieu **à domicile ou au cabinet.**

#### 4. *Délai d'intervention*

L'IDEL interviendra dans les **meilleurs délais.** Le patient devra se rendre en pharmacie en amont si nécessaire.

#### 5. **Bilan**

À la fin du soin, l'IDEL complète le **formulaire-bilan** de la CPTS. Il doit être envoyé par **messagerie sécurisée.**



VF\_Flyer SNP IDEL.pdf

## Dispositif SNP MK

- Expérimentation durant l'ACI 4 (2025-2026)
- Date de lancement 1er novembre 2025.
- Présentation sur le site de la CPTS Erdre et Cens : <https://cptserdrecens.site-sante.fr/projets/1057>

Les SNP MK sont des soins kinésithérapeutiques qui, s'ils ne sont pas pratiqués dans un délai adapté peuvent entraîner des conséquences irréversibles et/ou préjudiciables pour le patient. Le délai adapté est défini selon la pathologie.

Si le MK habituel du patient n'est pas disponible ou s'il n'en a pas, le patient pourra bénéficier d'une séance unique de kinésithérapie. Il s'engage à contacter un autre MK pour la poursuite des soins.

Indications :

- Lombalgie aiguë
- Post-op immédiat
- AVC récent
- TMS en arrêt de travail

Cas d'exclusion : kiné respiratoire et enfants de moins de 6 ans.

Fonctionnement :

Les masseurs-kinésithérapeutes volontaires réservent chaque mois 1 à 2 créneaux de 30 minutes, accessibles via un agenda partagé en ligne.

Les rendez-vous peuvent être pris par :

- les médecins,
- les infirmiers libéraux,
- les pharmaciens,
- ou les kinésithérapeutes eux-mêmes.

Le rendez-vous est confirmé par SMS et/ou email au patient et au MK.



VF\_Flyer SNP MK - version MK.pdf



VF\_Flyer SNP MK - version régul.pdf

Site internet

<https://cptserdrecens.site-sante.fr/>

## CPTS Erdre et Canal

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 83 617 habitants

Carte



19

### Dispositif de SNP mis en place

- Expérimentation qui a commencé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et qui se déploie progressivement selon les modalités suivantes :

- Médecins effecteurs du territoire volontaires qui s'engagent à proposer 1 à 2 créneaux par semaine
- Une moyenne de 40 créneaux proposés par mois, du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 12h
- Régulation et orientation par le centre 15 et les pharmacies du territoire
- Utilisation de l'agenda partagé CITANA pour la prise de RDV
- Réservation des créneaux bloquée 2h avant afin de pouvoir repropose le RDV pour sa patientèle.

- Pour l'inscription de chaque personne susceptible de prendre RDV sur l'agenda CITANA, cela nécessite quelques renseignements :

1/ soit une adresse mail générique utilisée par les OSNP/régulateurs pour se connecter à un même compte. La personne ou le référent de l'adresse générique recevra un mail à l'adresse renseignée pour créer un mot de passe.

--> Elle pourra se connecter uniquement via le lien suivant : <https://app.citana.fr/> (ce lien est précisé dans le mail qu'il reçoit)

Identifiant de connexion : adresse mail ou adresse mail commune

Mot de passe : celui défini par l'ONSP ou mot de passe commun au service

Pour résumer : les OSNP pourront voir les RDV disponibles sur leur interface puis venir sur Citana prendre le RDV sur le planning SAS directement.

2/ soit pour chaque personne susceptible de prendre RDV :

Nom

Prénom

Sexe

Téléphone

E-mail de connexion

Motif du RDV

## Présentation du dispositif de Soins Non Programmés



Présentation SNP.pdf



Tutoriel - Prendre RDV pour un patient.pdf

20



livret orientation locale SNP CPTS Erdre et Canal.pdf

### Site internet

<https://www.cpts-erdre canal.fr/>

## CPTS Sèvre et Loire

**Taille de la CPTS :** Taille 3

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** 115 005 habitants

**Carte**



21

### Dispositif de SNP mis en place

- Premiers créneaux proposés à compter de juillet 2023
- Les adresseurs sont les professionnels suivants :
  - Infirmier(e)
  - Sage-femme / Maïeuticien
  - Pharmacien(ne)
  - Kinésithérapeute
  - Et Médecin dans le cadre de consultation à domicile → SOS Médecins Nantes

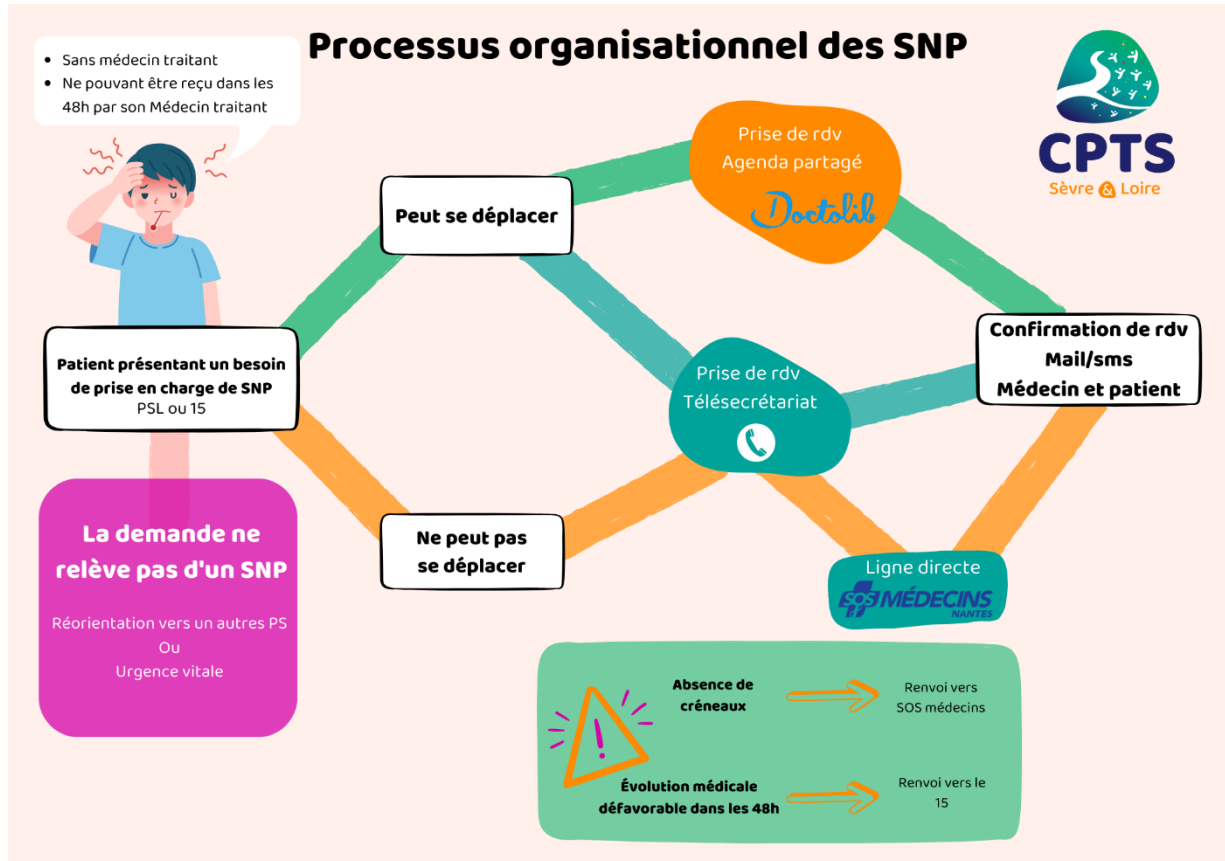
## Présentation du dispositif de Soins Non Programmés



Infographie Adresseurs SNP.png



Infographie Effectation SNP.png



### Site internet

<https://cpts-sevreetloire.fr/>

## CPTS Loire et Lac

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** 60 965 habitants



### Carte



### Dispositif de SNP mis en place

- Lancement du dispositif en septembre 2024
- Modalités du dispositif, 2 entrées vers les créneaux proposés :
  - Par les adresseurs locaux : pharmacien.ne.s, infirmier.ère.s, sage-femmes et kinésithérapeutes.
  - Par le SAS
- Les RDV sont possibles :
  - Du lundi au vendredi de 8h à 20h
  - Le samedi matin de 8h à 12h.
- Le dispositif est cadré par une charte de fonctionnement signée par les effecteurs et les adresseurs.
- Un outil d'aide à l'orientation, sous forme de carte mentale, est mis à disposition des adresseurs

### Site internet

<https://cptsloireetlac.fr/>

## CPTS Nord Estuaire

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé en décembre 2023



Population : 104 934 habitants

Carte



24

SAINTE-NAZAIRE | TRIGNAC | MONTOIR DE BRETAGNE | DONGES | SAINT-MALO DE GUERSAC | SAINT-JOACHIM

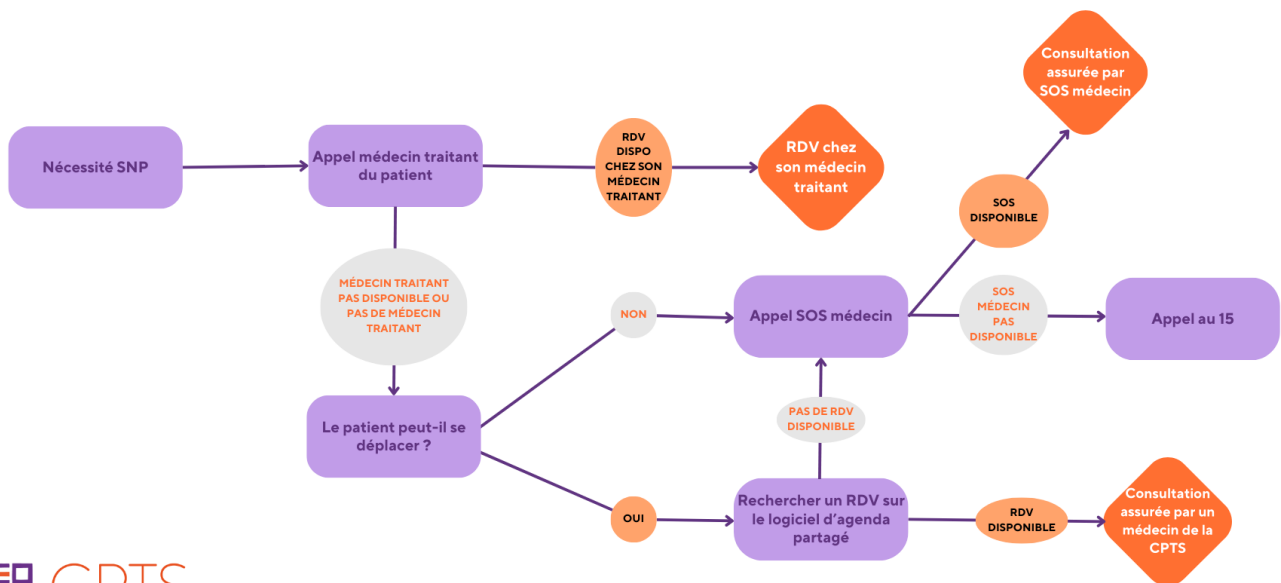
### Dispositif de SNP mis en place

- Dispositif de SNP MG mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2024

- SNP MG (chiffres novembre 2024) :

- Effecteurs : médecins généralistes adhérents et exerçant sur le territoire, 21 MG effecteurs sur les 69 MG du territoire
- Régulateurs :
  - Professionnels de santé adhérents : sage-femmes, MK, IDEL/IPA, pharmaciens

- Centre 15
- Urgences générales et gynéco-obstétriques du CH de St Nazaire
- Utilisation d'un agenda commun interopérable avec le SAS : CITANA
- Pas de nombre de créneaux minimum hebdomadaires imposés aux médecins effecteurs
- Fermeture du créneau automatiquement 59 minutes avant l'heure du RDV si non pourvu
- Toutes affections aiguës prises en charge. Refus de renouvellement de traitements, renouvellement d'arrêts de travail, ou de certificats médicaux.
- Taux moyen d'occupation de 74%.



### Les Soins Non Programmés Sage-Femmes

- Dispositif ouvert depuis le 1er octobre 2024.
- Il y aura 2 plannings distincts (qui ne seront que sur CITANA, et non sur la plateforme nationale) l'un s'intitulant "SNP sage-femme clinicienne", et l'autre "SNP sage-femme échographiste", afin de différencier des indications (et des effectrices).
- En cas d'appel d'une femme enceinte, ou pour suspicion de cystite chez une femme, s'il n'y a plus de créneaux SNP médicaux disponibles, les SNP sage-femmes peuvent permettre une nouvelle réponse avant les urgences gynéco-obstétriques du CH de St Nazaire.
- Ouverture du planning 7 jours à l'avance



### Sages-femmes cliniciennes :

- Rapport à risque
- Cystites aiguës simples
- Symptômes vulvaires
- Symptômes sénologiques
- Pose d'une contraception d'urgence type DIU
- Objet vaginal que la patiente n'arrive pas à retirer
- Symptômes psychologiques de la dépression ante ou post natale
- Demande/perturbation de bilan paraclinique de la femme enceinte
- Difficultés d'allaitement
- Cystites aiguës simples de la femme enceinte



### Sages-femmes échographistes :

- Métrorragies du 1er trimestre pour une grossesse connue intra utérine
- Échographie de col dans un contexte de contractions peu douloureuse/ irrégulières
- Datation dans le cadre d'un souhait d'arrêt de grossesse

#### Dispositif de SNP en kinésithérapie :

- Dispositif ouvert depuis le 18 novembre 2024.
- Utilisation de l'agenda commun CITANA, planning ouvert 14 jours à l'avance
- Le patient sera vu 2 séances par le ou la même kiné qui lui donnera conseils et exercices éventuels avant une prise en charge au long cours par le ou la kiné de son choix.
- Adresseurs :
  - Masseurs-Kinésithérapeute
  - Médecins généralistes
  - Sages-femmes
  - IDEL/IPA
  - Pharmaciens
- Affections prises en charge :
  - Rachialgies
  - Entorses (quelle que soit leur localité)
  - Post-opératoire immédiat NON PROGRAMMÉ
- Public pris en charge :
  - Enfants et adolescents
  - Actifs

## CPTS du Pays Blanc

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 98 951 habitants

Carte

### CPTS DU PAYS BLANC



27

### Dispositif de SNP mis en place

- Démarrage de l'expérimentation de SNP en médecine générale mi-mai 2024
- Utilisation de l'agenda commun Doctolib Team avec identifiant unique pour le Centre 15.
- 2 orientations possibles :

- Adresseurs locaux : Pharmaciens du territoire
- Centre 15

Tout adresseur doit rechercher dans la barre de recherche Doctolib « CPTS Team Pays Blanc »  
Aucune orientation moins d'une heure à l'avance.

- 10 MG effecteurs

- Si le créneau n'est pas pris 2h avant, le MG peut l'orienter pour sa patientèle.
- Chaque médecin a la possibilité de supprimer les créneaux non pourvus 2h avant.
- Pas de nombre de créneau min. ou max. imposé. Selon la possibilité de chaque médecin.
- En moyenne 10 à 40 créneaux sont ouverts par semaine.



Parcours SNP MG CPTS PB VF.pdf



Flyer SNP Médecins adresseurs + support Doctolib.pdf



Flyer SNP MG effecteurs.pdf

### Dispositif de SNP kinés

- Démarrage de l'expérimentation de SNP en kinésithérapie mi-mai 2024.
- Utilisation de l'agenda commun Doctolib Team.
- Adresseurs :
  - Masseurs-Kinésithérapeute
  - Médecins généralistes
  - Pharmaciens
  - Infirmiers
  - Prado
  - Services des urgences
- 4 créneaux par semaine pour le territoire de la CPTS.
- 9 kinésithérapeutes effecteurs.
- Créneaux SNP :
  - En absence de prise en charge par le masseur-kinésithérapeute habituel (absence du praticien, indisponibilité)
  - Sur ordonnance
  - Uniquement sur adressage médical via un agenda partagé
  - 1 séance de 30 minutes, avec un bilan et des conseils adaptés
  - 1 feuillet d'exercices à réaliser à domicile sera remis au patient.
  - 1 fiche de suivi remise au patient pour le kiné qui reprendra le suivi.
- Les créneaux de SNP visent exclusivement à apporter des premiers conseils, une réassurance le plus tôt possible, avant le retour vers une prise en charge classique.
- Pathologies prises en charge dans le cadre des SNP :
  - Traumatologie :
    - Douleurs aiguës des articulations avec invalidité fonctionnelle (survenues à moins de 48h)
    - Arrêt de travail court / Accident
  - Kiné respiratoire : désencombrement d'urgence enfant et adulte
  - Post op non programmées / sorties d'hospitalisation
  - Lumbago aigu

### Dispositif de SNP autres

- Réflexion pour des SNP de chirurgie-dentaire

## CPTS La Nantaise – Centre Est

**Taille de la CPTS :** Taille 4

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** Environ 250 000 habitants



### Carte



29

### Dispositif de SNP mis en place

- La CPTS la Nantaise a lancé en septembre 2024 son organisation locale avec l'agenda partagé Doctolib (pris en charge par la CPTS et mis à disposition gratuitement pour les praticiens effecteurs).
- Au 30/09 : 46 MG libéraux effecteurs.
- Expérimentation d'un protocole d'orientation par les pharmacies depuis le 15/01/2025 Avec 20 pharmacies participantes (15€ MG effecteur / 10€ pharmacie orienteuse).
- Régulation par les IAO du CHU de Nantes depuis le 10/02/2025
- Régulation par les IAO du Confluent depuis le 30/06/2025



COM SNP.pdf



250507 charte régulateur SNP MG - CPTS la Nantaise.pdf

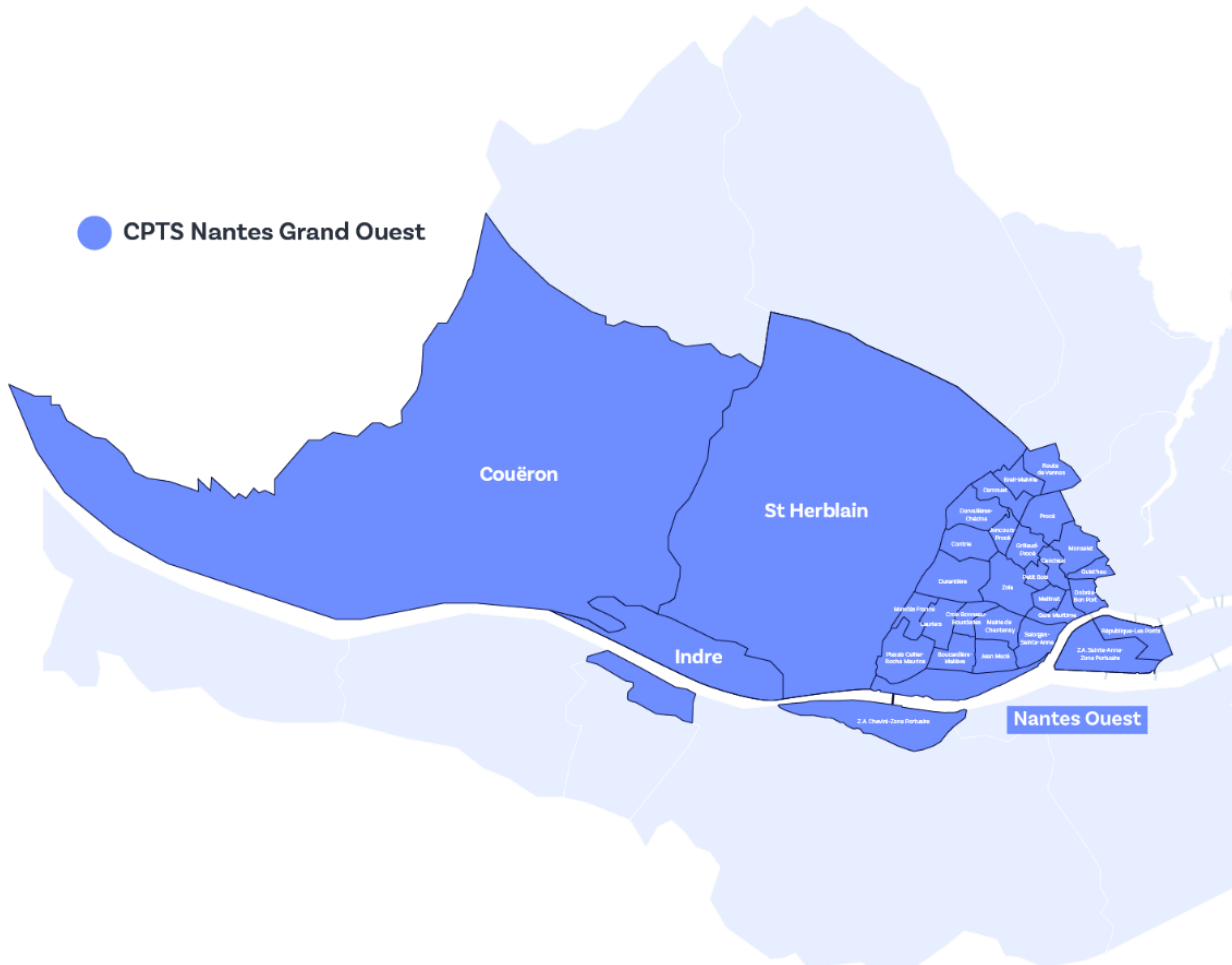
## CPTS Nantes Grand Ouest

Taille de la CPTS : Taille 4

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 178 474 habitants

Carte



30

### Dispositif de SNP mis en place

- La CPTS Nantes Grand Ouest a lancé en juin 2025, son organisation locale avec l'agenda partagé Doctolib (pris en charge par la CPTS et mis à disposition gratuitement pour les praticiens effecteurs). Cet agenda est ouvert au SAS, et sera prochainement ouvert aux pharmaciens. A ce jour, le dispositif monte progressivement en charge, la CPTS recrute des médecins généralistes effecteurs.

## CPTS de Grand Lieu

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** Environ 40 000 habitants

**Carte (en orange, les territoires de la CPTS)**



### **Dispositif de SNP mis en place**

- Un dispositif SNP Médecin est en place depuis mars, en collaboration avec Citana.
- La régulation est assurée à la fois par les pharmaciens du territoire et par le Centre 15.
- Il n'y a pas de nombre minimum de créneaux imposés, mais une base indicative de deux créneaux par médecin généraliste et par semaine est mise en place.
- Les créneaux peuvent être fermés jusqu'à deux heures avant pour la patientèle.
- Les renouvellements de traitement ainsi que les demandes de certificats médicaux sont refusés dans le cadre de ce dispositif.
- Une charte, un guide effecteur et un protocole d'orientation ont été transmis aux professionnels participants.

## CPTS du Brivet Sillon

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** Lettre d'intention validée

**Population :** 66 261 habitants

**Carte**



**Dispositif de SNP mis en place**

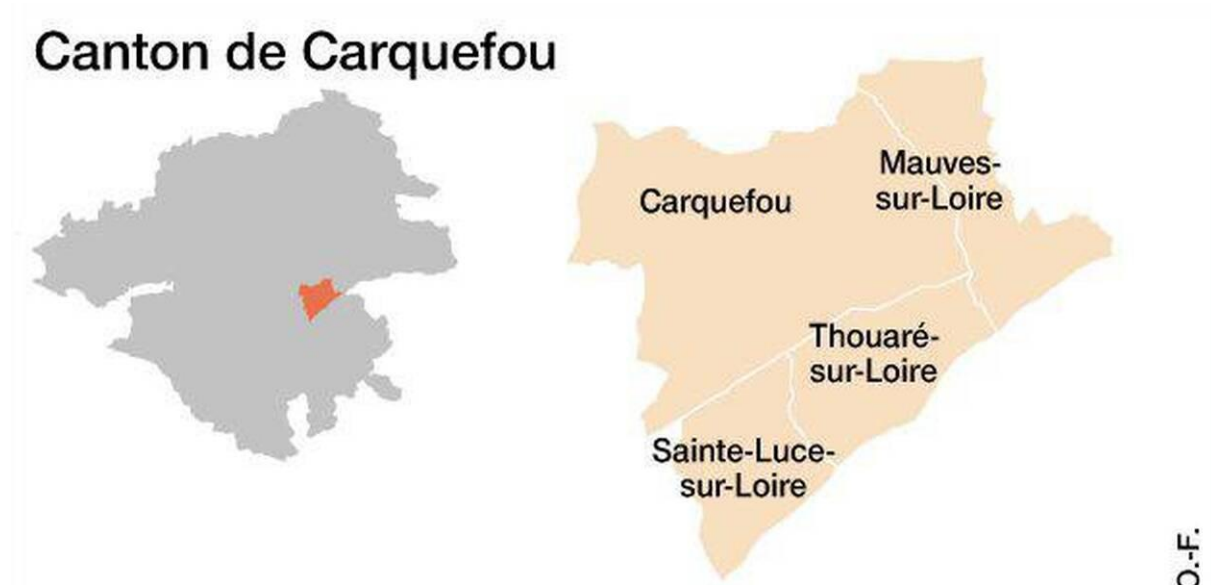
- CPTS en cours de création
- Pas de dispositif connu à ce jour

## CPTS Santé Est Métropole

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** Lettre d'intention validée

**Population :** 49 843 habitants



O.F.

### Dispositif de SNP mis en place

- CPTS en cours de création
- Pas de dispositif connu à ce jour



**VENDÉE**

## CPTS Nord Vendée

Taille de la CPTS : Taille 2

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 76 200 habitants



Carte



35

### Dispositif de SNP mis en place

- Depuis juin 2025, la CPTS Nord Vendée dispose d'un centre de Soins Non Programmés à Saint-Hilaire de Loulay.

- L'accès est possible via le 116 117 et les pharmacies régulatrices du territoire.
- Le CSNP est ouvert mardi & vendredi semaines paires et mardi & jeudi semaines impaires de 8 h 30 à 13 h et de 14 h à 18 h 30.
- Les motifs : problème aigu nécessitant un rendez-vous médical dans les 48h.

En complément, une vingtaine de médecins généralistes proposent des créneaux de consultations de soins non programmés au sein de leurs cabinets. Accès via le 116 117 et les pharmacies régulatrices du territoire.

### Site internet

<https://www.cpts-nordvendee.fr/>

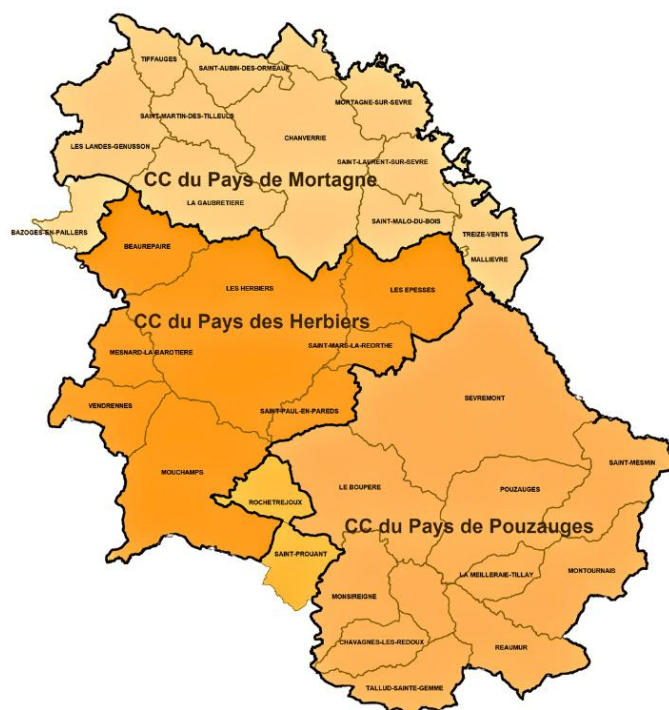
## CPTS du Haut Bocage

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 87 077 habitants

Carte



### Dispositifs de SNP mis en place

- Depuis mai 2022, la CPTS du Haut Bocage en partenariat avec le CHD dispose d'un centre de Soins Non Programmés. Il est ouvert le lundi, mardi, jeudi toute la journée et le vendredi matin et il est situé au pôle Avicenne aux Herbiers.
- Public : Patient sans médecin traitant, patient hors résidence, cabinet médical indisponible ayant un problème médical aigu devant être vu dans les 24 à 48h.
- Plusieurs orientations possibles :
  - Via le 116 117 de 8h à 20h, numéro d'urgence de médecine générale
  - Via les officines volontaires (accès à CPTS Rendez-Vous)

- Via Doctolib pour des motifs précis : Renouvellement d'ordonnance, vaccination, prise en charge ALD, dossier MDPH, visite obligatoire enfants de moins de 6 ans, dépistage cancer colorectal pour patient n'ayant pas de MT et résidant sur le territoire de la CPTS.



CPTS Haut Bocage - Orientation CSNP V1.pdf

- Des cabinets volontaires mettre des créneaux à disposition de la régulation médicale pour une orientation des patients vers une consultation de soins non programmés. Horaires selon les cabinets médicaux.

**Site internet**

<https://cptsduhautbocage.fr/>

## CPTS Loire Vendée Océan

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 133 736 habitants

Carte



38

### Dispositif de SNP mis en place

- Depuis le 24 janvier 2022, la CPTS Loire Vendée Océan dispose d'un centre de Soins Non Programmés à Challans
- L'accès est possible via le 116 117 de 8h à 20h
- Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 13h à 17h30
- Pour un soin ressenti comme urgent (24 à 48h), relevant de la médecine générale
- En complément, une vingtaine de médecins généralistes proposent des créneaux de consultations de soins non programmés au sein de leurs cabinets
- Pour 2022 : 3076 créneaux proposés pour le CSNP avec un taux de remplissage de 91%

### Protocole de coopération cystite

- Depuis 2022, la CPTS LVO a commencé à réfléchir à la mise en place d'un protocole de coopération autour de la cystite (pollakiurie et brûlure mictionnelle) entre médecins (délégants) et pharmaciens d'officine (délégués).
- 14 médecins et 17 officines (27 pharmaciens) se sont engagés dans le protocole.
- Il s'adresse aux femmes de 16 à 65 ans du territoire de la CPTS sans médecin traitant ou de passage sur le territoire.
- Après vérification de l'éligibilité et recueil de consentement, le pharmacien fait le test de la bandelette urinaire ainsi qu'un examen clinique. En fonction des résultats, il prescrit un antibiotique à l'aide de prescriptions types ou il oriente sa patiente vers le délégant.
- Une formation théorique a déjà eu lieu. Ce protocole doit être mis en place à partir du mois de mai 2023 avec un premier retour d'expériences en fin d'été.

### Site internet

<https://www.cpts-lvo.com/>

## CPTS Sud-Vendée

Taille de la CPTS : Taille 2

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 73 077 habitants

Carte



40

### Dispositif de SNP mis en place

- La CPTS Sud-Vendée dispose depuis mars 2022 d'un Centre de Soins Non Programmés (CSNP) situé à la Clinique Sud Vendée de Fontenay-le-Comte créé en partenariat avec le CH de Fontenay-le-Comte.
- Ce CSNP permet une prise en charge des pathologies aiguës des patients du territoire n'ayant plus de médecin traitant ou ayant un médecin traitant indisponible.
- La prise de RDV au CSNP de Fontenay-le-Comte s'effectue par la régulation 116 117 tout en laissant une possible (ré)orientation de patients via le service des Urgences de l'Hôpital de Fontenay-le-Comte ou via des professionnels de santé libéraux de la CPTS.

- En complément, quelques cabinets médicaux de la CPTS mettent des créneaux de consultations de Soins Non Programmés (SNP) accessibles à la régulation 116 117.

### **Protocole de coopération**

- Plusieurs protocoles de soins non programmés, concernant uniquement les médecins généralistes, pharmaciens et infirmiers ont également été mis en place :
- La prise en charge de la rhino-conjonctivite
  - La prise en charge de la varicelle.

### **Site internet**

<https://cpts-sudvendee.fr/>

## CPTS Plaine et Marais

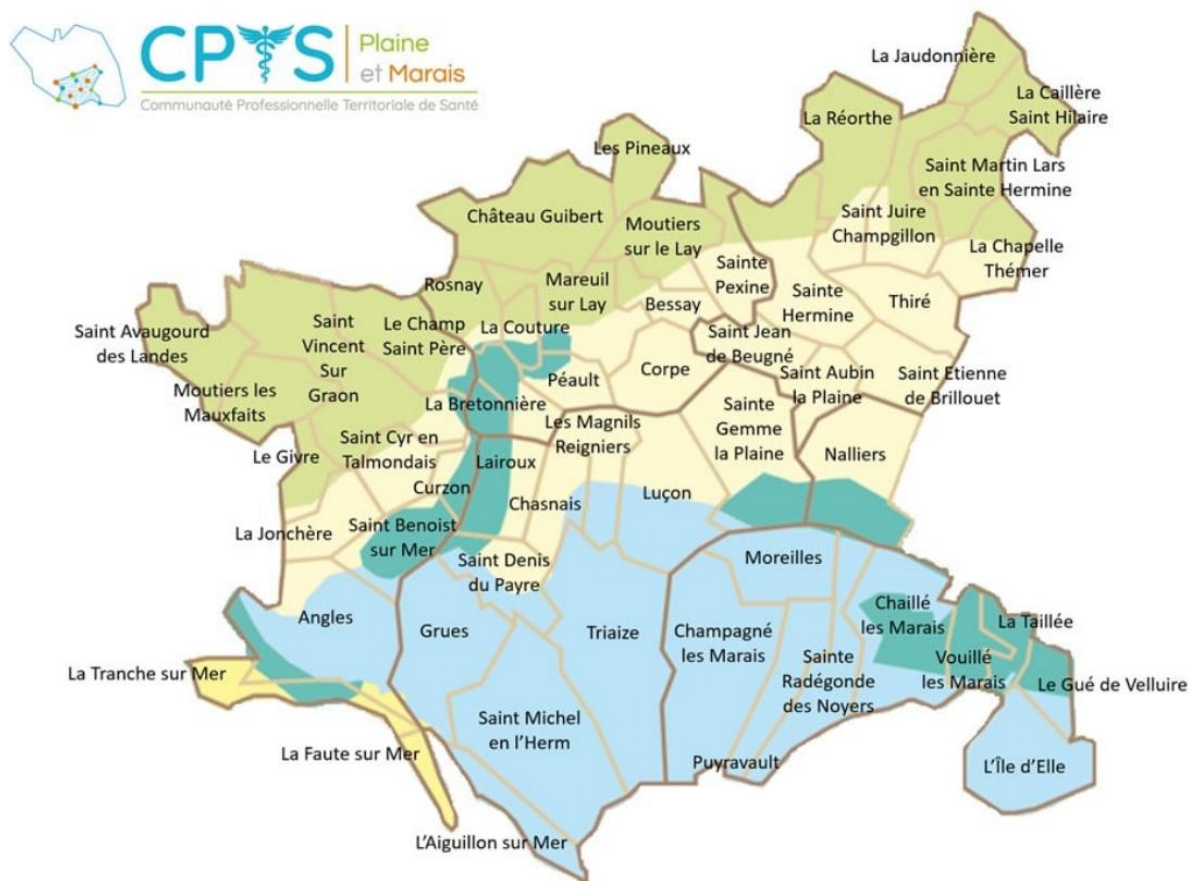
Taille de la CPTS : Taille 2

Stade de déploiement : ACI signé



Population : 68 071 habitants

### Carte



42

### Dispositif de SNP mis en place

- La CPTS Plaine et Marais a œuvré avec le CH de Luçon pour la mise en place d'un Centre de Soins Non Programmés (CSNP), ouvert depuis le 3 janvier 2022.
- Le CSNP de Luçon est ouvert du lundi au vendredi et propose 24 créneaux de consultation par jour, pour un soin ressenti comme urgent (24 à 48h), relevant de la médecine générale.
- Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h30
- Orientation via le 116 117 de 8h à 20h, numéro d'urgence de médecine générale et via les cabinets de médecine et officines volontaires (accès à CPTS Rendez-Vous)
- Public : Patient sans médecin traitant, patient hors résidence, cabinet médical indisponible
- Des créneaux volontaires sont également proposés par les cabinets libéraux et centres de santé du territoire

### Site internet

<https://cptsplaineetmarais.fr/>

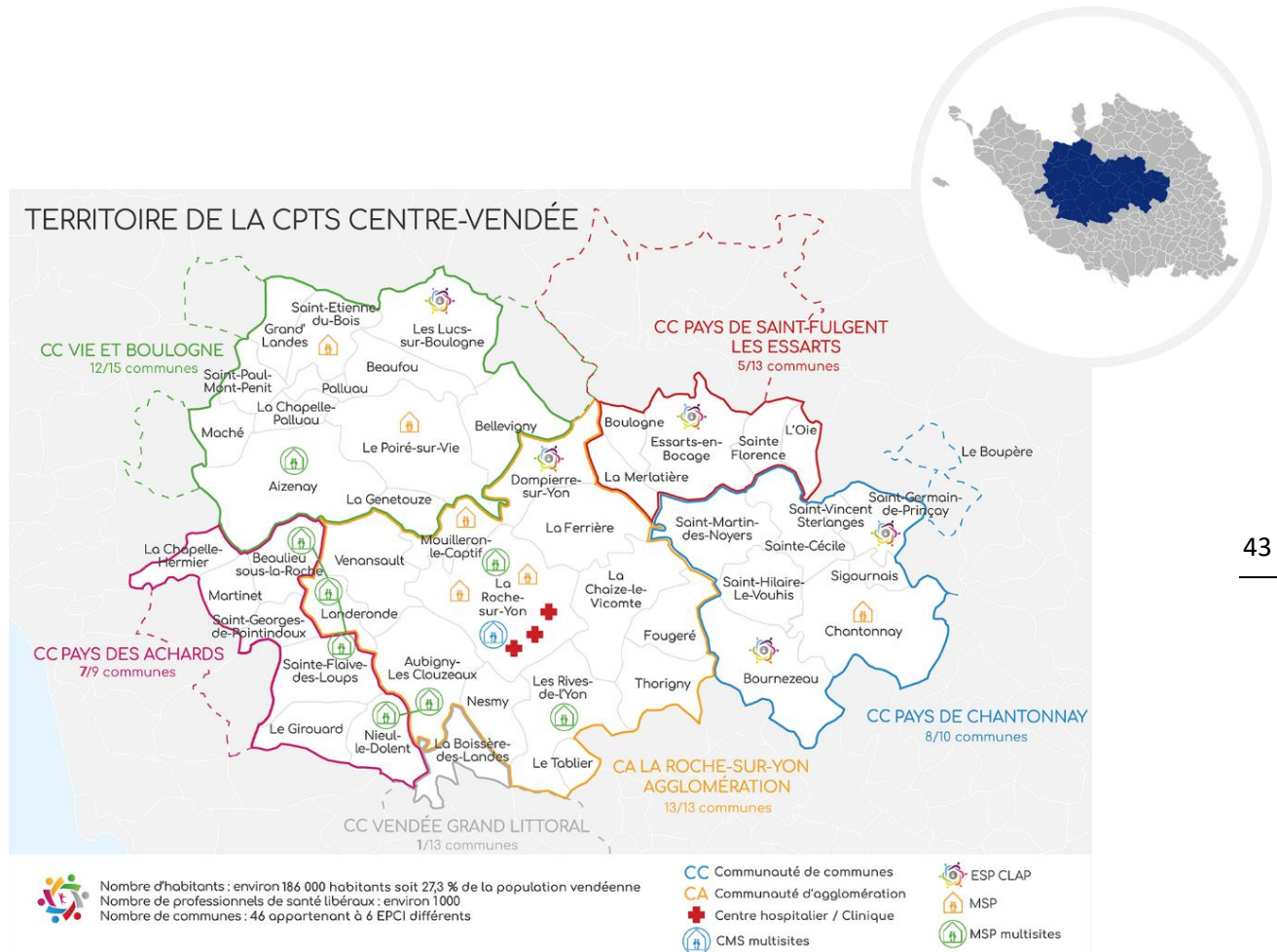
## CPTS Centre Vendée

Taille de la CPTS : Taille 4

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 180 942 habitants

Carte



### Dispositif de SNP mis en place

- La CPTS Centre Vendée a lancé en janvier 2022 son Centre de Soins Non Programmés (CSNP) au sein des mêmes locaux que la Maison Médicale de Garde (MMG) sur le site du CHD à La Roche-sur-Yon, qui concerne elle, la Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA).
- Public : Patients sans Médecin Généraliste Traitant, patient dont le MT n'est pas disponible, patients hors-résidence pour un soin relevant de la médecine générale pour un soin relevant de la médecine générale, ressenti comme urgent (24h à 48h).
- En parallèle, elle a développé un modèle hybride en encourageant les cabinets médicaux du secteur à mettre à disposition des créneaux volontaires au sein d'un agenda partagé accessible par la régulation.

- Horaires du CSNP :
  - lundi et vendredi / 9h-13h et 14h00-18h00
  - Mardi, mercredi et jeudi / 14h00-18h00
- Appel du patient au 116-117/ 24H24

### Protocole de coopération pharmaciens d'officine / médecins généralistes traitants

- D'autres projets également sont en réflexion pour impliquer d'autres professionnels de santé (pharmaciens) tel que les protocoles cystites et angines.
- Public : Patients sans Médecin Généraliste Traitant, patient dont le MT n'est pas disponible, patients hors-résidence
- Pour des symptômes répondant aux critères d'inclusion des protocoles en place à l'officine.
- Ce protocole se met en place entre un médecin délégant et un pharmacien délégué. Après vérification de l'éligibilité et recueil de consentement, le pharmacien réalise les tests nécessaires. En fonction des résultats, il prescrit une antibiothérapie à l'aide de prescriptions types ou oriente le patient vers un avis médical

D'autres dispositifs sur le territoire de la CPTS Centre-Vendée :

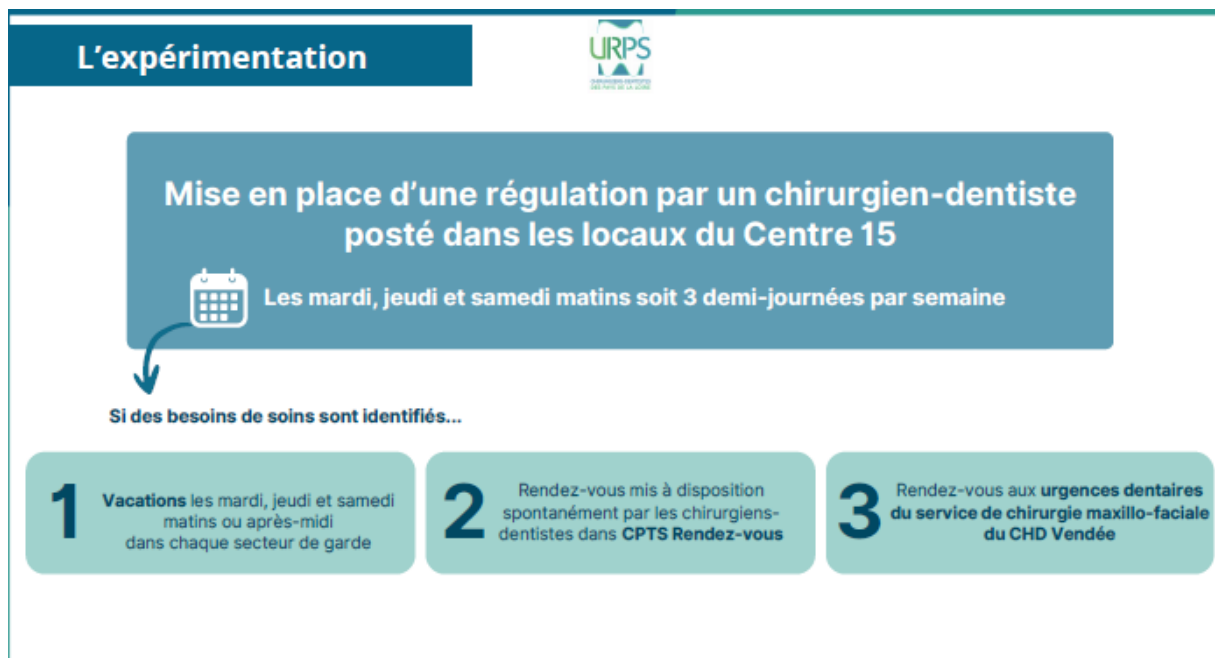
### Autres dispositifs sur le territoire de la CPTS Centre-Vendée

SNP en kinésithérapie	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le patient a besoin d'une prise en charge kiné et se rend donc chez un médecin (car pour participer au dispositif, une prescription médicale est obligatoire). Le médecin vérifie que le patient répond bien aux critères d'acceptation<sup>1</sup> Si c'est le cas, le médecin inscrit le patient sur une liste d'attente commune en ligne (Citana). Dans ce dispositif, les patients ne peuvent pas s'inscrire directement : <b>l'inscription se fait obligatoirement par un professionnel de santé.</b></li> <li>2. Le patient est en <u>sortie d'hospitalisation</u> et est orienté vers un numéro de téléphone, qui le met en relation avec des télésecrétaires pouvant l'inscrire sur la liste d'attente (toujours sous réserve du respect des critères d'acceptation).</li> </ol>
SNP Chirurgien-Dentiste	<b>Focus sur le module 1 : SNP URGENCES</b>

<sup>1</sup> Le médecin inscrit directement le patient sur la **liste d'attente** via **Citana**, en utilisant le lien ou le QR code. Il accède alors à un **questionnaire** contenant les informations personnelles et médicales du patient. Le médecin doit **vérifier les critères d'acceptation** indiqués sur la plaquette. Le patient doit **avoir contacté son kinésithérapeute habituel au préalable**, s'il en a un, et **résider sur le territoire de la CPTS CV**. Une fois l'inscription validée, le patient reçoit un **mail de confirmation**. Le patient reste inscrit **pendant un mois maximum**. En cas de prise en charge, il pourra bénéficier de **3 séances maximum** (hors exceptions), avec un **maximum de 2 séances par semaine**.

	<p>1 chirurgien-dentiste présent dans chacun des 5 secteurs de garde à raison de 3 demi-journées par semaine : mardi, jeudi, samedi matin ou après-midi</p> <p>Aménagement spécifique pour la côte en juillet et août avec renfort d'effectif</p> <p><b>Système de vacances estival déployé à l'année</b></p> <p><b>Le chirurgien-dentiste soigne le patient mais ne le revoit pas</b></p> <p><b>Passage obligatoire du patient par la régulation</b></p> <p>De fait, il y a une majoration d'office de la consultation de 15€</p> <p><b>Organisation des vacances par "I'ADOPS CD 85"</b></p> <p>Si 300 chirurgiens-dentistes participent au dispositif, chaque chirurgien-dentiste devra assurer 2,6 vacances par an</p>
--	--

Plus d'informations sur les autres modèles pour ne pas confondre :



<p><b>Focus sur le module 2 : SNP agendas partagés</b></p>	<p><b>Créneaux mis à disposition spontanément et sur la base du volontariat par les chirurgiens-dentistes dans les agendas partagés des CPTS</b></p> <p><b>Le chirurgien-dentiste soigne le patient et est encouragé à le conserver dans sa patientèle</b></p> <p><b>Gestion des agendas partagés par les CPTS (logiciel CPTS Rendez-vous)</b></p> <p><b>Passage obligatoire du patient par la régulation</b></p> <p>De fait, il y a une majoration d'office de la consultation de 15€</p>
<p><b>Focus sur le module 3 : Centre Hospitalier Départemental Vendée</b></p>	<p><b>Mise à disposition de rendez-vous par le service de chirurgie maxillo-faciale, implantologie, odontologie du CHD par le biais de ses 2 fauteuils réservés aux urgences dentaires</b></p>

## Guide du bon usage des ressources médicales et paramédicales

Il a pour but de de porter à votre connaissance les informations utiles pour guider au mieux vos patients. Il recense l'offre de soins non programmés et les dispositifs locaux organisés par les CPTS. Ici apparait seulement le dispositif mis en place par la CPTS Centre Vendée



Livret-acces-aux-soins-cpts-adops(2).pdf

### Site internet

<https://www.cpts-centrevendee.fr/>

## CPTS Littoral Vendéen

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 87 677 habitants

Carte



47

### Dispositif de SNP mis en place

- 2 possibilités pour toute personne présentant une douleur aiguë :
  - La CPTS Littoral Vendéen dispose depuis le mois de mars 2022 d'un Centre de Soins Non Programmés aux Sables d'Olonne
  - De manière complémentaire, des créneaux sont régulièrement mis à disposition des médecins régulateurs de l'ADOPS au sein des cabinets de médecine générale de ville.
- Horaires : Du lundi au vendredi de 14H à 18H pour le CSNP et horaires d'ouverture des cabinets pour les créneaux en ville.
- Orientation du patient via le 116 117 pour conseil médical et si nécessaire, consultation dans les 24h au CSNP
- Public : Pour des patients sans médecin traitant ou si celui-ci n'est pas disponible dans les 48h, ou le patient se trouve hors résidence.

## Dispositif de SNP Orthophonie

Permettre une prise en charge plus rapide des soins identifiés comme urgents en orthophonie, grâce à un planning de garde d'orthophonistes (environ 15 volontaires) du secteur du littoral vendéen.

Patients détenant une **ordonnance pour une évaluation de besoins de soins en orthophonie et** n'ayant pas d'orthophoniste référent ou dont celui-ci ne serait pas disponible.

Les motifs d'orientation permettant l'accès au planning de garde sont les suivants, dans le mois qui suit l'hospitalisation/ passage aux urgences ou la survenue des symptômes :

### GRADE 1

- Dysphagie / déglutition
- Suite cancer ORL
- Paralyse faciale

### GRADE 2

- Oralité : nourrissons < 1an avec difficulté ++ à l'allaitement ou biberon, rupture de la courbe de croissance
- AVC en sortie d'hospitalisation
- trauma crânien ou de la face

### GRADE 3

- Bégaiement brutal sans distinction d'âge (notion d'apparition récente et soudaine)

Ligne dédiée la semaine du lundi au vendredi de 9h-17h : 07 88 44 61 64

### Site internet

<https://cpts-littoral-vendeen.site-sante.fr/>

## Protocole SNP IDE départemental

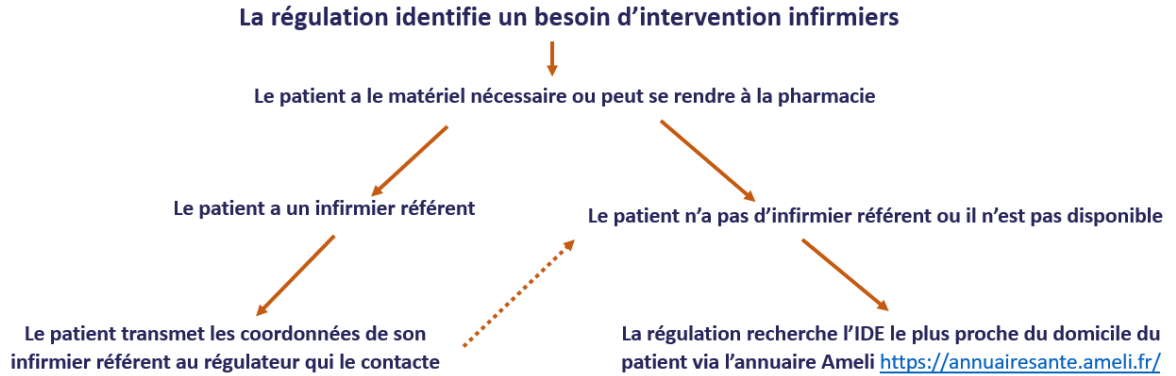
Depuis le 1<sup>er</sup> février 2024, le dispositif dérogatoire en journée uniquement s'est déployé sur le département de la Vendée :

- le protocole dérogatoire en journée, en semaine : dispositif hors astreinte. Le cabinet infirmier habituel du patient est déclenché en 1<sup>ère</sup> intention. Si ce dernier n'est pas disponible ou si le patient n'a pas de cabinet habituel, un infirmier exerçant en proximité du patient est mobilisé ;
- A cela s'ajoute les certificat de décès en journée sans astreinte

## IDENTIFICATION DE L'INFIRMIER SNP : arbre décisionnel

protocole  
dérogatoire  
En journée

Dispositif déployé en journée, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h, en Sarthe et en Vendée.  
Déploiement en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne courant 2024



Dans le cas où le patient ne peut pas être pris en charge par l'infirmier habituel, l'infirmier mobilisé dispose d'une fiche de transmission à laisser au domicile ou à transmettre par MSS (guide tutoriel / boîte à outils de l'URPS) :  
<https://www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2024/01/fiche-transmission.pdf>

Conseiller, orienter

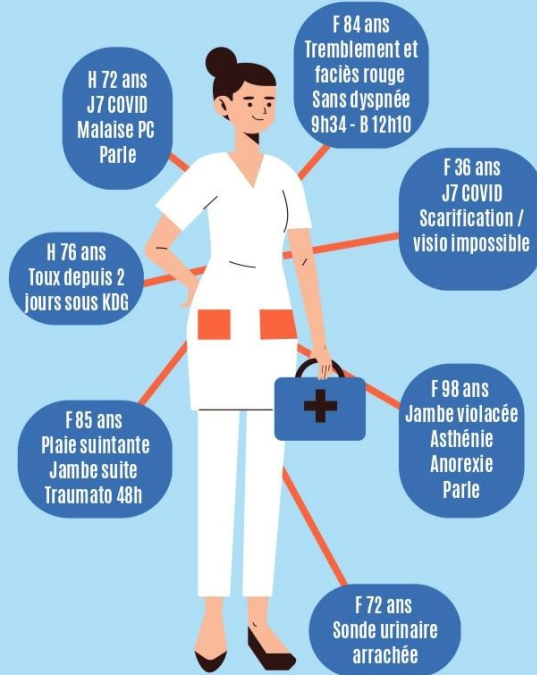
Déclencher une téléconsultation

Prodiguer des soins

- + Prise en charge d'**urgences relatives** et **non de soins d'urgence**
- 🕒 Délai d'intervention : **4h à compter de la demande de prise en charge**

## LES SOINS

Tous les actes issus de la nomenclature et du décret professionnel, sur **prescription** du médecin régulateur.



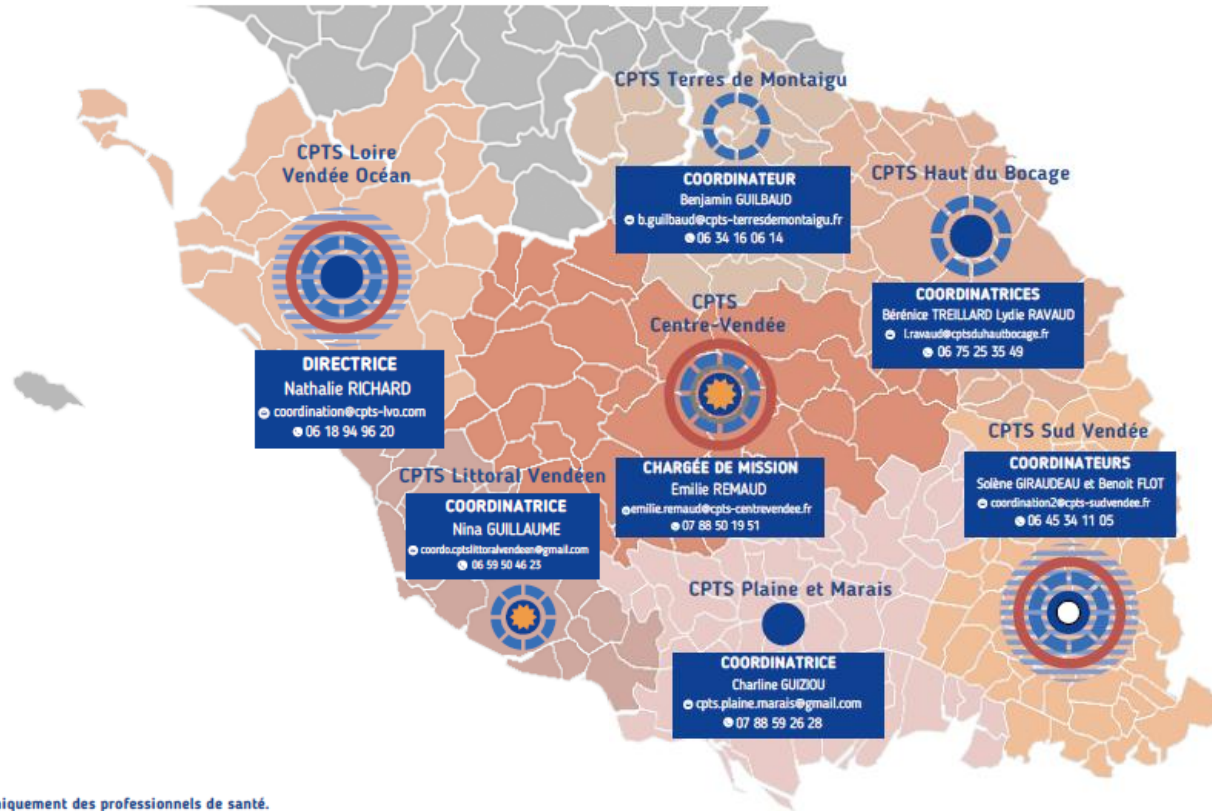
## ACTES

- Surveillance et évaluation clinique (constantes, dextro, EVA...)
- Évaluation d'une plaie
- Pansement
- Bilan sanguin
- Perfusion
- Réassurance

## MATÉRIEL À DISPOSITION

- Saturomètre
- Tensiomètre
- Thermomètre
- Glucomètre
- Matériel de pansements
- Prélèvement sanguin

## CARTE DES SOINS NON PROGRAMMÉS EN VENDÉE



À destination uniquement des professionnels de santé.  
Merci de ne pas communiquer aux patients les numéros présents dans ce livret





**MAINE ET  
LOIRE**

## CPTS Grand Saumurois

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 101 279 habitants



### Carte



### Dispositif de SNP mis en place

- La plateforme Citana (anciennement Inzee.care) est active depuis octobre 2023. Elle est utilisée par les kinés depuis cette date et vient en remplacement du dispositif SNP existant depuis janvier 2023 via Doctolib.
- La plateforme CITANA a été choisie également pour l'organisation des créneaux SAS des médecins depuis le 21 mai (date de mise en route du SAS 49) : avantages = interfaçage avec le SAS + accès au dossier médical.

### Dispositif SNP Kinés

- Les kinésithérapeutes ne sont plus tenus de mettre des créneaux d'une heure sur des semaines pré-déterminées.
- Les kinésithérapeutes peuvent mettre des créneaux sur CITANA quand ils le souhaitent (par semaine, sur des créneaux récurrents, ou de manière variable)
- Seuls les créneaux pris par des patients sont indemnisés (à hauteur de 25 euros par créneaux)
- Pour que le SNP soit "complet", 2 séances doivent être réalisées (la 2e séance peut être des conseils en téléconsultation), ainsi qu'un bilan.

- La liste des pathologies prises en charges en SNP :
- Kiné respiratoire aigüe
  - Prise en charge pré et post intervention en cardio respiratoire
  - TMS
  - Traumatologie orthopédique

**Site internet**

<https://www.cptsgrandsaumurois.fr/>

## CPTS des Vallées de l'Anjou Bleu

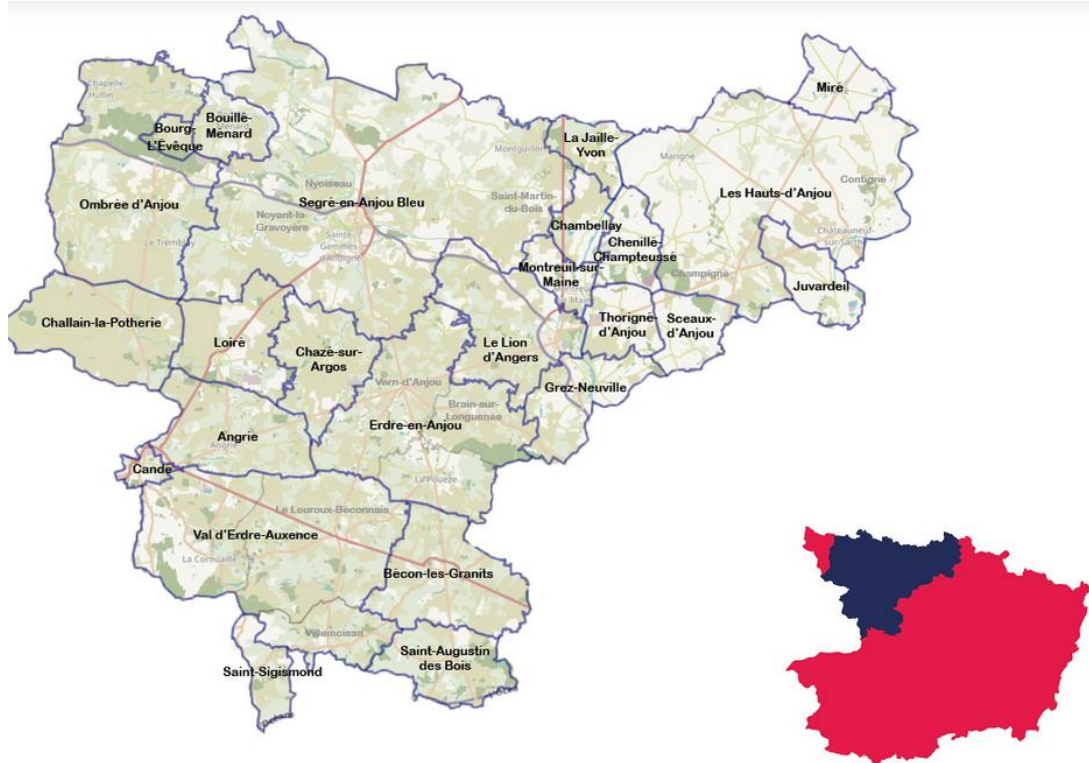
Taille de la CPTS : Taille 2

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 65 000 habitants



### Carte



55

### Dispositif de SNP mis en place

- En termes de dispositif de SNP, chaque maison de santé du territoire (MSP, ESP CLAP) a rédigé un protocole de SNP.
- Il y a actuellement sur le territoire, 4 MSP et 2 ESP CLAP, donc 6 protocoles en tout.
- Ces protocoles sont pluriprofessionnels avec notamment la participation de kinésithérapeutes et d'IDEL.

### Note d'organisation des Soins Non Programmés (SNP) sur le territoire – articulation avec le SAS et rôle de la CPTS

#### Contexte

L'amélioration de l'accès aux soins, notamment en matière de soins non programmés (SNP), constitue un axe prioritaire de l'organisation territoriale de la santé. Dans ce cadre, le déploiement du Service d'Accès aux Soins (SAS), piloté par les ARS et les structures hospitalières, et l'implication des CPTS jouent un rôle central dans la structuration et la fluidification de la réponse en soins non programmés sur l'ensemble du territoire.

### 1. Définition des Soins Non Programmés

Les soins non programmés désignent les soins non urgents mais ne pouvant être différés jusqu'à une consultation programmée. Il peut s'agir de pathologies bénignes ou d'aggravation de maladies chroniques nécessitant une prise en charge rapide. Ces soins peuvent être assurés en ville, en maison de santé, ou à l'hôpital selon les cas dans un délai de 48h à 72h.

Cette définition a été validée à l'échelle de la CPTS.

### 2. Organisation territoriale des SNP

L'organisation repose sur une coordination entre les acteurs de ville, les établissements de santé et les structures de régulation. Elle s'articule autour de trois piliers :

#### a. Le Service d'Accès aux Soins (SAS)

- Le SAS assure une régulation médicale (via le 15 ou le 116/117) pour orienter les patients vers une réponse adaptée (téléconsultation, médecin généraliste, service d'urgence, etc.).
- Il favorise une prise en charge graduée, en lien avec l'offre libérale et hospitalière du territoire.
- Il agit comme interface entre la régulation du SAMU-Centre 15 et les ressources de ville, en s'appuyant sur les disponibilités actualisées des professionnels de santé via un logiciel de prise de RDV.

#### b. Les professionnels de ville et structures de soins primaires

- Les médecins généralistes sont mobilisés pour répondre aux demandes de soins non programmés orientées par le SAS.
- Les structures pluriprofessionnelles (MSP, centres de santé) constituent des points d'ancrage pour les SNP.

#### c. Les dispositifs locaux : maisons médicales de garde...

- Ces structures sont intégrées dans le maillage territorial pour renforcer l'offre en dehors des horaires habituels.

### 3. Organisation locale spécifique sur notre territoire

Sur notre territoire, les cabinets médicaux et structures d'exercice coordonné (MSP, centres de santé, etc.) se sont déjà solidement organisés entre eux pour la gestion des soins non programmés. Cette dynamique de coordination locale permet une prise en charge rapide et efficace des demandes de soins au sein même des structures de soins primaires.

Par conséquent, dans les faits, peu de patients se retrouvent orientés vers les créneaux SNP ou SAS, ceux-ci étant le plus souvent déjà pris en charge directement par leur médecin traitant ou un professionnel identifié dans leur parcours de soins. Cette situation traduit une bonne maturité organisationnelle du territoire, avec une capacité d'auto-régulation et de gestion interne des flux de patients en demande de soins non urgents.

- Chaque structure à son propre protocole d'organisation en interne.

### 4. Le rôle de la CPTS

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé reste un acteur de soutien dans cette organisation :

- Cartographie de l'offre locale en médecin
- Proposition de soutien dans l'organisation via un agenda de prise de RDV (Citana)

- Facilitateur de dialogue entre ville et hôpital en cas de tensions ponctuelles sur la question de l'accès aux soins

### 5. Articulation entre CPTS et SAS

La CPTS a été dès le début dans l'organisation du SAS sur le territoire du 49 en participant notamment aux différents comité exécutif et réunion de communication.

A l'heure actuelle la CPTS a proposé son soutien aux différents médecins du territoire pour la mise en place du SAS

- Information sur le SAS et son fonctionnement
- Affiche sur le SAS mis à disposition dans les cabinets à la demande des PS
- Mise à disposition de la plateforme CITANA
- Récupération chaque année des données statistiques sur le SAS sur notre territoire

### Conclusion

L'organisation territoriale des soins non programmés bénéficie, sur notre territoire, d'une structuration locale efficiente qui réduit le recours aux créneaux SAS. Néanmoins, la coordination avec le SAS et l'appui de la CPTS restent essentiels pour garantir la continuité, la fluidité et l'adaptabilité de la réponse en soins aux besoins de la population.

D'autant plus que nous avons connaissance de départ à la retraite de plusieurs médecins sur le territoire dans les années à venir.



Affiche organisation des SNP + SAS .pdf



Communication affiche SAS.pdf

### Site internet

<https://www.cpts-vallees-anjou-bleu.fr/>

## CPTS du Choletais

**Taille de la CPTS :** Taille 3

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** 94 136 habitants

### Carte



58

### Dispositif de SNP mis en place

- Avec le déploiement du SAS, le déploiement d'un agenda partagé interopérable avec la Plateforme Nationale SAS est indispensable. Le choix de la solution s'est porté sur Citana.

Un travail est amorcé avec les médecins du territoire pour qu'ils s'intègrent dans le dispositif, une mise en place est prévue T4 2025.

### Dispositif de SNP Kinés

- Les SNP kinés vont commencer en septembre 2025, avec l'utilisation de la PF Citana pour la prise de RDV. La prise de RDV se fait entre Kinés. Les 36 kinés qui acceptent de participer sont d'astreinte une semaine, et durant cette semaine ils reçoivent les patients afin de limiter la perte de chance de récupération de ces derniers. La séance se déroule avec des conseils et exercices adaptés et les coordonnées des autres kinés.

## CPTS des Mauges

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** 40 410 habitants

**Carte**



**Dispositif de SNP mis en place**

- Pas de dispositif connu à ce jour

## CPTS Aubance Loire Louet

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** 40 219 habitants

### Carte



60

### Dispositif de SNP mis en place

- Un recueil des besoins des kinésithérapeutes adhérents de la CPTS sur le territoire a été réalisé l'année dernière. Pour cette deuxième année d'ACI, des mises à disposition de plages horaires pour les soins non programmés en semaine vont être organisés pour les kinésithérapeutes.

### Convention d'adressage

- Une convention d'adressage aux examens biologiques en urgence dans les horaires de Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA) avec possibilité de joindre le médecin demandeur a été réalisée avec Labouest Tassigny.

- Ce partenariat permet :

- Un adressage ciblé par le médecin généraliste et/ou de garde, des patients au laboratoire de garde sur les horaires de PDSA et d'en définir les modalités.
- Aux biologistes de garde d'avoir un accès aux médecins de garde pour avis urgent sur une biologie d'un patient le soir et le week-end.

L'ensemble des médecins installés sur le territoire de la CPTS vont pouvoir bénéficier de cette convention d'adressage dans l'exercice de leur pratique sur les 9 communes et en particulier, les médecins adhérents de la Maison Médicale de Garde des Ponts-de-Cé pendant les horaires de permanences des soins ambulatoires.

C'est en expérimentation pour le moment, un retour d'expériences via un questionnaire aux médecins est en cours de réalisation.

La réflexion d'étendre cette convention pour les IDEL est en cours avec le recueil des besoins.

## CPTS Sèvremoine

Taille de la CPTS : Taille 1

Stade de déploiement : Lettre d'intention validée

Population : 25 895 habitants

### Carte



### Dispositif de SNP mis en place

- Pas de dispositif connu à ce jour

## CPTS Loire et Mayes

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** Projet de santé rédigé (et validé)

**Population :** 49 839 habitants

**Carte**



**Dispositif de SNP mis en place**

- Pas de dispositif connu à ce jour



**MAYENNE**

## CPTS Pays de Mayenne

CPTS non accompagnée par l'InterURPS

**Stade de déploiement :** ACI signé

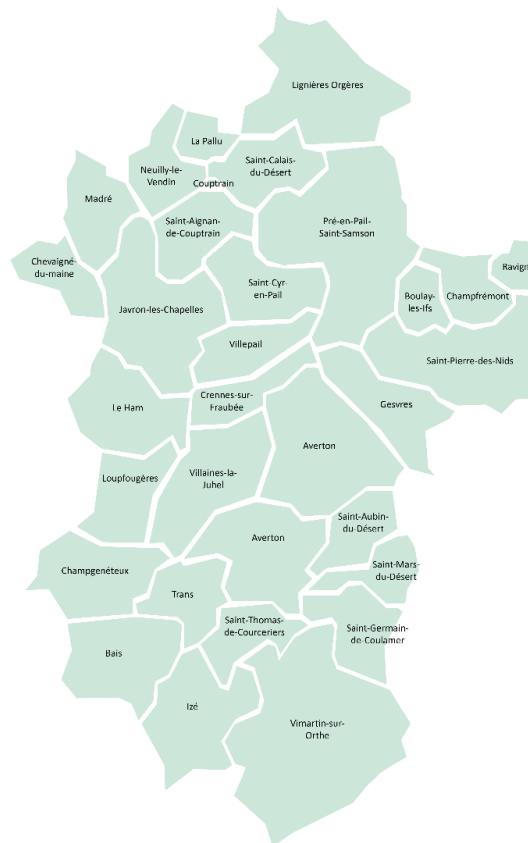
## CPTS Nord Est Mayenne

Taille de la CPTS : Taille 1

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 20 147 habitants

Carte



66

### Dispositif de SNP mis en place

- Le SAS est bien mis en place sur tout le territoire mayennais. Les médecins de la CPTS assurent le SAS.
- La CPTS a également mis en place un formulaire liste d'attente médecin traitant.



AFFICHE\_CPTS NEM.pdf

- Depuis mai 2023, a été mis en place des protocoles afin de permettre la délégation de tâches aux pharmaciens, IDEL : Vaccination, tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) et pollakiurie

### Site Internet

<https://cpts-nem.site-sante.fr/>

## CPTS Nord-Ouest Mayennais

CPTS non accompagnée par l'InterURPS

**Stade de déploiement :** ACI signé

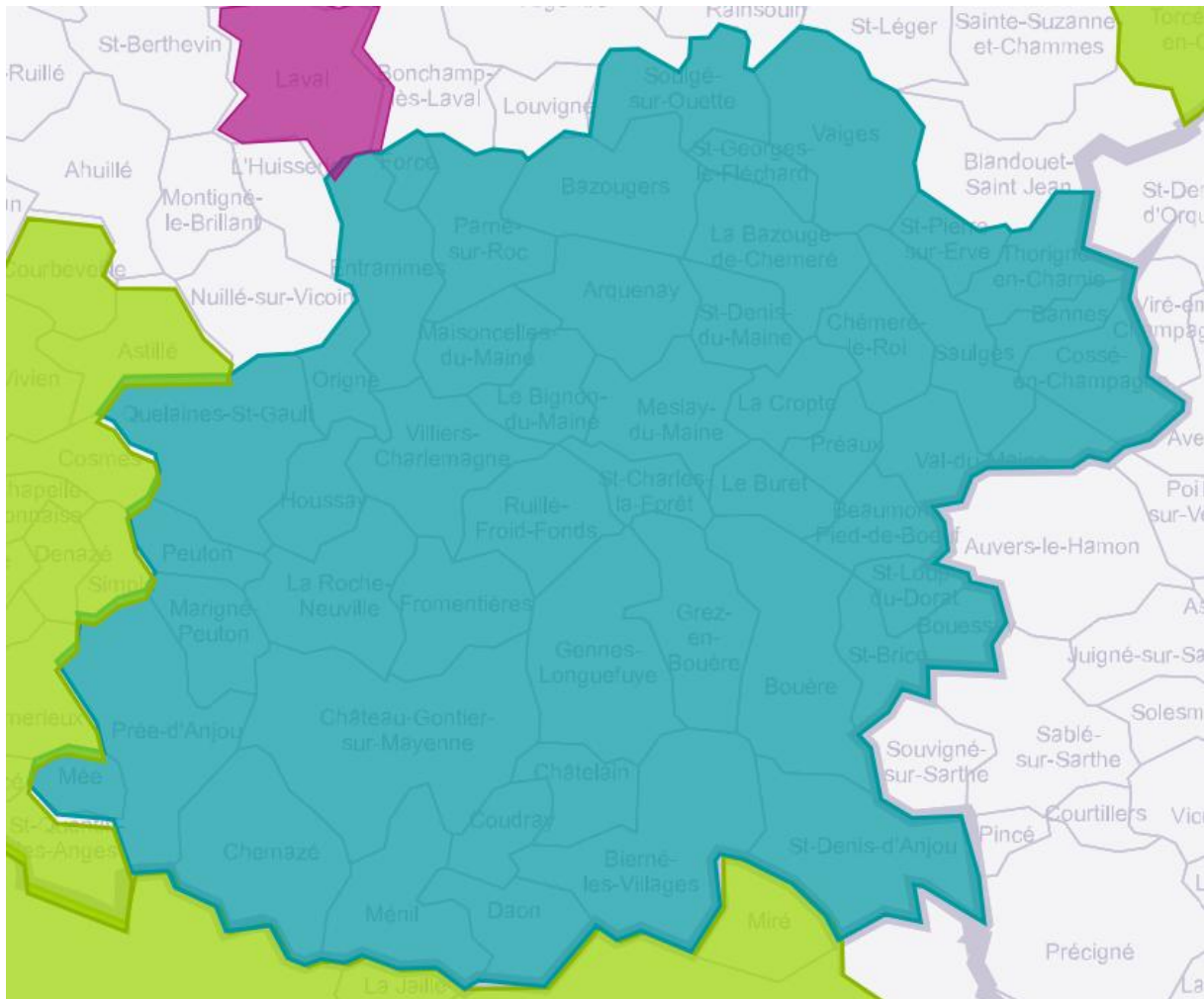
## CPTS Sud Est Mayennais

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** Environ 50 000 habitants

### Carte



### Dispositif de SNP mis en place

- Pas de dispositif connu à ce jour

## CPTS Sud-Ouest Mayennais

CPTS non accompagnée par l'InterURPS

**Stade de déploiement :** ACI signé

## CPTS du Pays de Laval

**Taille de la CPTS :** Taille 3

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** 113 143 habitants

### Carte



70

### Dispositif de SNP mis en place

- Démarche :

Le dispositif de SNP sur le territoire est en place depuis décembre 2024. Le dispositif est piloté départementalement par l'ADOPS 53, qui emploie à ce jour 3 Opératrices de Soins Non Programmés (SNP). Les médecins généralistes de la CPTS du Pays de Laval ont, tout au long de l'année 2024, défini le fonctionnement du SAS sur le territoire de la CPTS.

- Fonctionnement opérationnel

Le SAS est joignable via le 116 117 par les habitants du département du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 16h à 20h. Un schéma du chemin de l'appel a été défini par l'ADOPS et est adapté sur chaque territoire de CPTS.

Sur le territoire de la CPTS du Pays de Laval, l'accès est prioritaire pour les patients sans médecin traitant ou les patients dont le médecin traitant n'est pas disponible.

Les médecins généralistes du territoire font remonter leurs créneaux de disponibilité via la plateforme numérique SAS nationale. Une trentaine de médecins généralistes du territoire proposent régulièrement des créneaux pour les soins non programmés. Lorsqu'un créneau correspond aux besoins du patient appelant, alors la disponibilité du créneau est vérifiée par les OSNP qui attribue le créneau au patient. Les OSNP ont accès à la plateforme nationale et donc aux créneaux déposés par les médecins.

- Communication

Une communication départementale est travaillée par les acteurs concernés (ADOPS, ARS, ...) et sera diffusée au grand public au deuxième semestre 2025. Elle met l'accent sur le recours au médecin traitant dans un premier temps puis sur l'appel au 116 117 si le patient n'a pas de médecin traitant ou bien si son médecin est indisponible.



**SARTHE**

## CPTS du Maine

Taille de la CPTS : Taille 2

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 54 288 habitants



### Carte



### Dispositif de SNP mis en place

- Pas de dispositif connu à ce jour

### Site internet

<https://www.cptsdumaine.fr/>

## CPTS Perche Emeraude

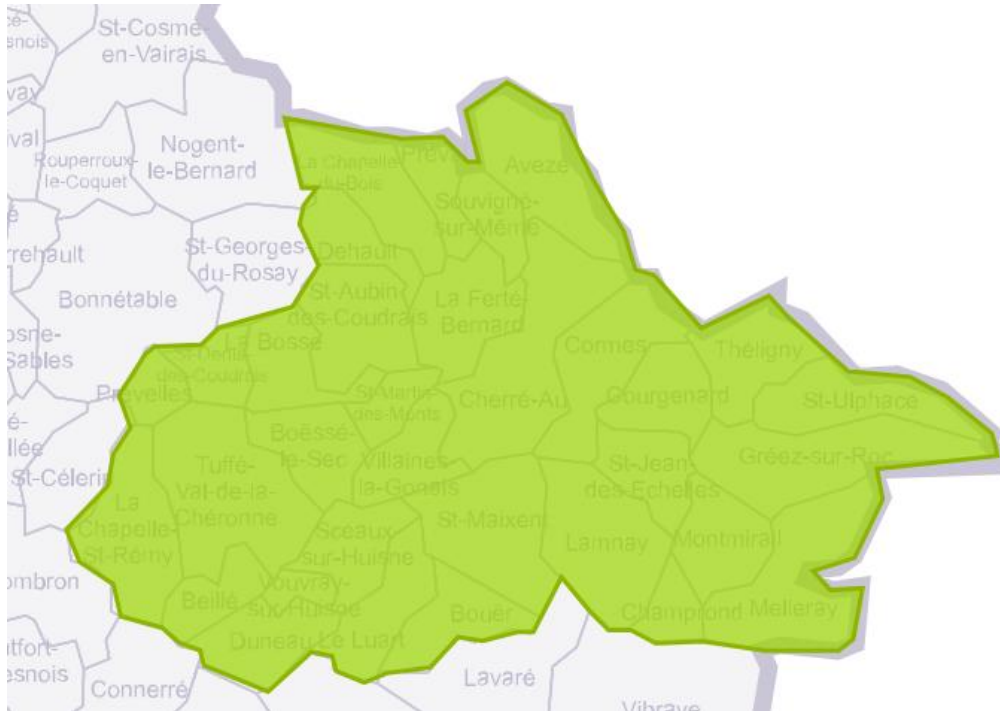
**Taille de la CPTS :** Taille 1

**Stade de déploiement :** ACI signé

**Population :** 29 548 habitants



### Carte



74

### Dispositif de SNP mis en place

- Pas de dispositif connu à ce jour

### Protocoles de coopération

- Sous la dénomination Cooper' ACTIONS, 4 protocoles nationaux ont été mis en place avec les pharmaciens d'officine et IDE du CDS :

- Cystite en juillet 2022 (entériné par le décret du 19 juin 2024)
- Odynophagie en octobre 2022 (entériné par le décret du 19 juin 2024)
- Rhinite allergique en avril 2023
- Varicelle en septembre 2023



Protocole de coopération Perche Emeraude\_Brulure.jpg



Protocole de coopération Perche Emeraude\_Gorge.jpg



Protocole de coopération Perche Emeraude\_Rhino.jpg

### Participations à d'autres dispositifs

- SAS : Participation des libéraux du territoire au SAS.
- Assistants médicaux : Déploiement des assistants médicaux au CDS et en médecine libérale. 4 IDE assistante médicale au CDS. 1 secrétaire assistante médicale en médecine libérale
- PEPS V2 : Intégration dans l'expérimentation ministérielle au CDS (forfaitisation des soins en ville)
- Téléconsultation assistée augmentée au domicile des patients âgés fragiles isolés ou en situation de handicap pour les SNP avec envoi au domicile d'une IDE ou IPA avec mallette de téléconsultation en cas de demande de SNP pour limiter les recours aux services d'urgence et les ruptures de parcours.
- IDE boussole : Déployée depuis le 1er janvier 2024, l'infirmière boussole est un professionnel de santé déployé en structure d'exercice coordonné de soins primaires qui permet d'appuyer les secrétariats médicaux à la régulation des demandes de soins, d'orienter les patients et rendre efficient le temps médical. Elle exerce en autonomie, sous protocole de coopération, en collaboration avec les professionnels de santé du territoire, l'hôpital local, le DAC, le SAS et le SAMU 15.

### Site internet

<https://www.cptspercheemeraude.fr/>

## CPTS Le Mans Agglo

Taille de la CPTS : Taille 4

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 220 000 habitants

Carte



76

### Dispositif de SNP mis en place

- Dispositif de télémédecine :

- Le déploiement d'un dispositif de télémédecine assistée et augmentée a été mis en place pour les personnes n'ayant pas de MT depuis mai 2023. Cette organisation unique en Pays de la Loire permet à des patients de prendre un RDV de médecine générale assistés par un professionnel de santé et augmenté par du matériel connecté permettant un examen clinique à distance. Cette organisation respecte strictement le parcours de soins coordonnés du patient et le principe de territorialité, permettant ainsi la prise en charge d'un très large panel de pathologies.
- Ces téléconsultations sont programmées, c'est-à-dire que chaque patient peut obtenir auprès d'un professionnel un rendez-vous, dans le cadre d'une prise en charge dites en "soins non programmés" ou en l'absence d'un médecin traitant déclaré.
- L'objectif est de mettre à disposition de la population plusieurs spots sur le périmètre manceau et le département Sarthois.
- Une valise mobile permettant d'intervenir au domicile des patients non mobilisables a également été mise en place dans le cadre de ce dispositif.

- Mise en place d'un agenda partagé interprofessionnel : CPTS rendez-vous - interfaçé avec la plateforme du SAS (2024)



I Organisation Territoriale de Telemedecine de la CPTS LeMansAgglo .pdf

### **Protocole de coopération cystite**

- Protocole de coopération cystite lancé en avril 2023

### **Site internet**

<https://cpts-lemansagglo.fr/>



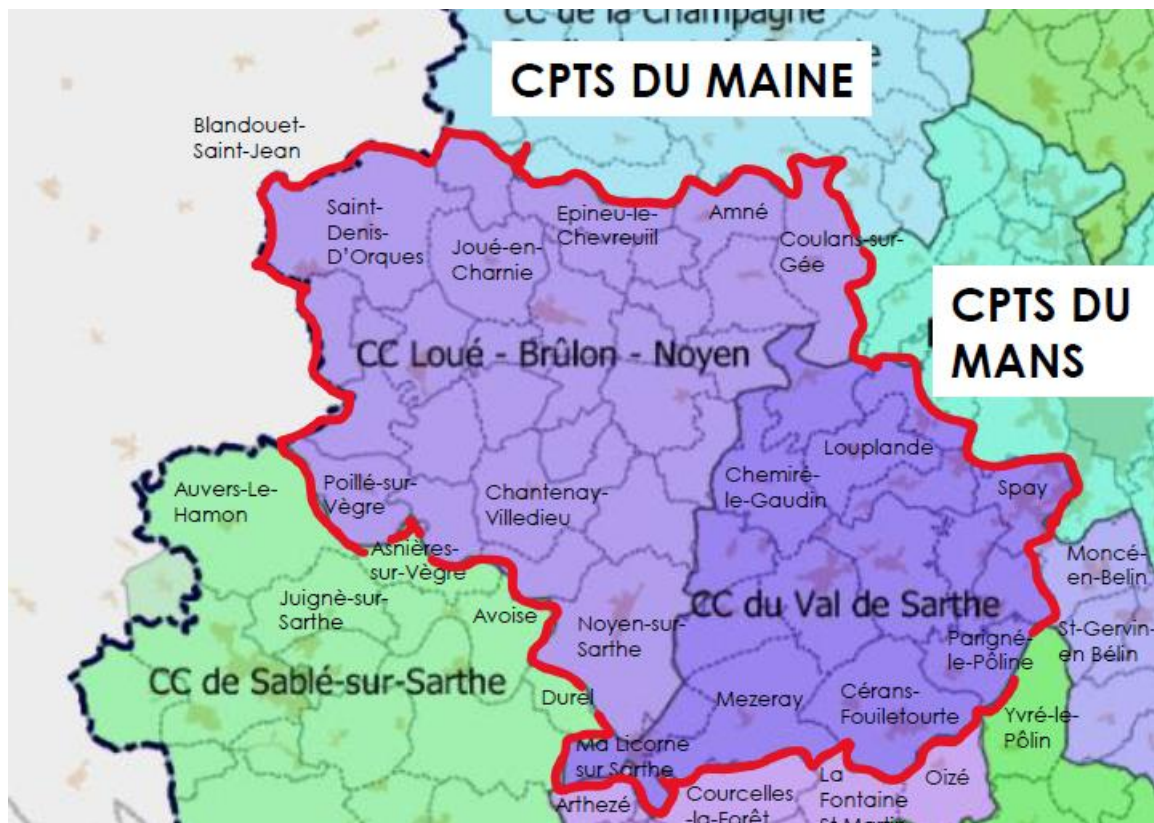
## CPTS Val de Vègre

**Taille de la CPTS :** Taille 2

**Stade de déploiement :** Lettre d'intention validée

**Population :** 48 484 habitants

### Carte



### Dispositif de SNP mis en place

- CPTS en cours de création
- Pas de dispositif connu à ce jour

## CPTS Orne Centre Saosnois

Taille de la CPTS : Taille 3

Stade de déploiement : ACI signé

Population : 90 874 habitants

### Carte

Territoire de la CPTS basée sur 2 régions différentes, Normandie (ou se trouve le siège) et Pays de la Loire



Dispositif de SNP mis en place

- Pas de dispositif connu à ce jour

Site internet

<https://cpts-orne-centre-saosnois.fr/>

### Protocole SNP IDE départemental

Suite au déploiement des mesures Braun, au mois de juillet 2022, les acteurs de la Sarthe, engagés dans le dispositif ont souhaité poursuivre l'expérimentation. Pour répondre aux besoins du département, dès décembre 2022, un protocole dérogatoire tripartite (Centre hospitalier du Mans, CPAM 72 et URPS Infirmiers Pays de la Loire) a été signé pour étendre la rémunération à hauteur d'un AMI 5,6 pour les infirmiers mobilisés par le centre de régulation médicale, en astreinte et hors astreinte (cotation initialement prévue uniquement dans le cadre des mesures Braun pour les infirmiers d'astreinte).

Ainsi, en Sarthe, deux dispositifs coexistent :

- le protocole dérogatoire en journée, en semaine : dispositif hors astreinte. Le cabinet infirmier habituel du patient est déclenché en 1<sup>ère</sup> intention. Si ce dernier n'est pas disponible ou si le patient n'a pas de cabinet habituel, un infirmier exerçant en proximité du patient est mobilisé ;
- la mesure Braun : dispositif d'astreinte, en horaire PDSA\*\*, uniquement sur des secteurs identifiés par les acteurs.

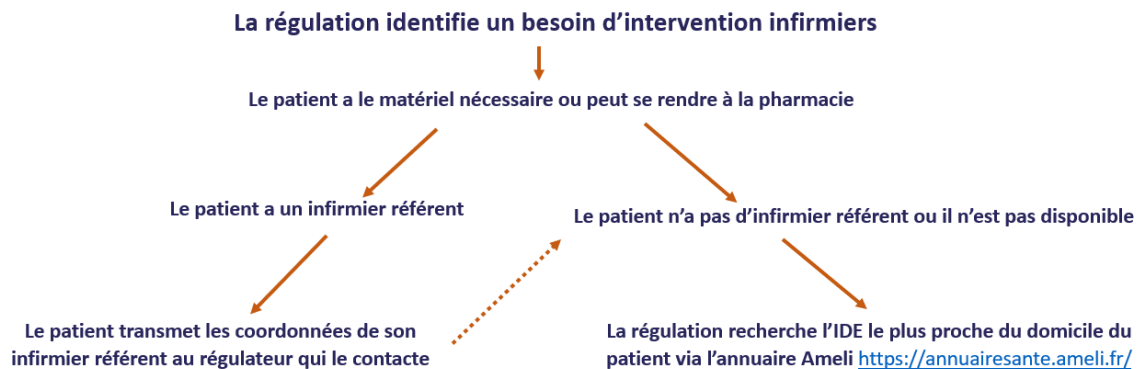
A partir du mois de juillet 2023, la cotation AMI 5,6 est devenue la rémunération plancher pour les prises en charge sur demande de la régulation.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2024, le dispositif dérogatoire en journée uniquement s'est déployé sur le département de la Vendée. Ce même dispositif se déploiera sur les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne en 2025.

## IDENTIFICATION DE L'INFIRMIER SNP : arbre décisionnel

**protocole  
dérogatoire  
En journée**

Dispositif déployé en journée, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h, en Sarthe et en Vendée.  
Déploiement en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne courant 2024



Dans le cas où le patient ne peut pas être pris en charge par l'infirmier habituel, l'infirmier mobilisé dispose d'une fiche de transmission à laisser au domicile ou à transmettre par MSS (guide tutoriel / boîte à outils de l'URPS) :

<https://www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2024/01/fiche-transmission.pdf>

Conseiller, orienter

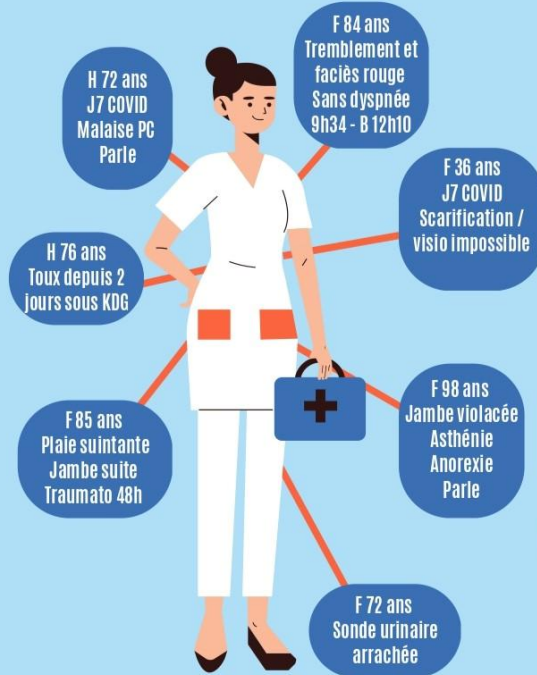
Déclencher une téléconsultation

Prodiguer des soins

- + Prise en charge d'urgences relatives et non de soins d'urgence
- 🕒 Délai d'intervention : 4h à compter de la demande de prise en charge

## LES SOINS

Tous les actes issus de la nomenclature et du décret professionnel, sur **prescription** du médecin régulateur.



## ACTES

- Surveillance et évaluation clinique (constantes, dextro, EVA...)
- Évaluation d'une plaie
- Pansement
- Bilan sanguin
- Perfusion
- Réassurance

## MATÉRIEL À DISPOSITION

- Saturomètre
- Tensiomètre
- Thermomètre
- Glucomètre
- Matériel de pansements
- Prélèvement sanguin

## REMUNERATION : exemple de la Sarthe

Pour être rémunéré.e, l'IDE doit recevoir une ordonnance de la régulation

### Contenu de l'ordonnance :

- N° prescripteur / FINESS unique et spécifique au dispositif
- Nom, prénom et date de naissance du patient
- Description de l'acte

### Archivage de l'ordonnance :

- La régulation doit conserver ces ordonnances,
- Mode d'archivage : numérique (scan ou photo) ou physique (bannette) pour contrôler au besoin les facturations

### Mode d'envoi de l'ordonnance à l'IDEL :

- Envoi en direct ou en différé
- Envoi par le médecin ou par le secrétariat

### Cotation des actes :

- Cotation plancher : AMI 5,6
- Réalisation de soins techniques dont le montant est supérieur à l'AMI 5,6 : cotation définies par la NGAP

### Paiement des astreintes :

- Horaires de PDSA\*, 13€ / heure
- Pas d'ordonnance, attestation sur l'honneur

### + Cotation des indemnités kilométriques

### Exemple de la Sarthe :

Form for medical prescription in Sarthe, including logos for CHM and SAMU 72.

**PRESCRIPTION MEDICALE**  
Soins infirmiers non programmés  
DISPOSITIF DEROGATOIRE

Date d'établissement de la prescription :  
Nom du médecin régulateur prescripteur :  
N° FINESS : 29 199 10 81

Patient concerné par les SMP  
Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :

Description des actes à réaliser

BILAN CLINIQUE DE PROXIMITÉ PAR INFIRMIERE A DOMICILE

AUTRE ACTE A PRECISER : .....

Signature :